

Plan de travail du Pacte rural de la MRC des Chenaux

Février 2010

2007-2014

Politique nationale de la ruralité

Pacte rural
2007-2014

› Une force
pour tout le Québec

Québec

Table des matières

1	Introduction.....	4
2	Les enseignements à retenir de l'expérience du Pacte 2002-2007.....	4
2.1	Les enjeux à maintenir.....	4
2.2	Les objectifs à maintenir.....	4
2.3	Les correctifs à apporter.....	5
3	La prise en compte des planifications existantes.....	6
3.1	Le schéma d'aménagement et de développement.....	7
3.2	Le plan d'action pour l'économie et l'emploi.....	7
3.3	La politique culturelle de la MRC des Chenaux.....	8
3.4	Les planifications adoptées au palier régional.....	9
4	La problématique rurale du territoire.....	10
4.1	DONNÉES FACTUELLES.....	11
4.1.1	SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET POLITIQUE.....	11
4.1.2	ÉVOLUTION DE LA POPULATION.....	14
4.1.3	ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE.....	23
4.2	ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS.....	28
4.2.1	DÉVELOPPEMENT LOCAL.....	29
4.2.2	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	31
4.2.3	Industries et services.....	31
4.2.4	Développement agricole, agroalimentaire et forestier.....	32
4.2.5	Tourisme et villégiature.....	34
4.2.6	AU PLAN SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE.....	34
4.2.7	LOISIR ET CULTURE.....	36
5	Les enjeux et champs prioritaires du Pacte rural 2007-2014.....	37
5.1	Les enjeux issus de la PNR2.....	37
5.2	L'enjeu des territoires dévitalisés.....	38
5.3	L'enjeu d'une approche de territoire.....	38
5.4	Les enjeux et défis identifiés par la MRC des Chenaux, le plan stratégique de développement.....	39
5.4.1	Enjeu 1 - Faire face à une décroissance démographique et au vieillissement de la population.....	40
5.4.2	Enjeu 2 - Une cohabitation harmonieuse et dynamique du territoire.....	40
5.4.3	Enjeu 3 - S'assurer d'un développement économique qui repose sur les forces et opportunités du territoire.....	41

5.4.4	Enjeu 4 - Développer la solidarité et le sentiment d'appartenance, se faire connaître et reconnaître	41
5.4.5	Enjeu 5 - Améliorer la qualité de vie comme facteur attractif autant que rétentif.	42
5.5	Les mécanismes de suivi de l'évolution des enjeux et d'évaluation	42
6	La mobilisation des milieux :	42
6.1	Au niveau de l'ensemble du territoire de la MRC	42
6.2	Au niveau de chacune des municipalités rurales.....	44
7	L'animation des milieux :	44
7.1	Au niveau de l'ensemble du territoire de la MRC	44
7.2	Au niveau de chacune des municipalités rurales.....	45
7.3	Moyens mis en place pour assurer le renouvellement de la participation citoyenne	45
8	L'information et la reddition de comptes à la population	47
9	Les modalités de gestion du Pacte rural, de l'affectation budgétaire et du soutien aux projets.....	48
9.1	Les responsabilités des intervenants (élus, MRC, CLD, agents de développement rural, etc.)	48
9.2	Les comités régionaux et locaux mis en place et leurs mandats	49
9.2.1	Le comité de développement rural	49
9.2.2	Les comités locaux	50
9.3	La gestion des fonds du Pacte rural, affectation budgétaire et politique de financement.	50
9.4	Les principes appuyant la solution, les révisions.....	52
9.5	La politique de financement des projets	52
9.5.1	Obligations de l'organisme.....	53
9.5.2	Obligations de la MRC	54
9.5.3	Autres considérations	54
9.6	Les modalités concernant les projets de territoires.....	55
9.7	Les modalités concernant les territoires dévitalisés	55
9.8	Le cadre décisionnel de l'acceptation des projets	56
9.8.1	Le processus de sélection des projets.....	56
9.9	Mise en œuvre du Pacte rural : description de la structure organisationnelle	58
9.10	Le soutien technique aux projets autant dans les phases d'élaboration que de suivi... ..	60
9.11	Les composantes de la reddition de comptes à la population	60
9.12	Le cadre d'évaluation de son Pacte rural	60
10	L'agent de développement rural.....	60
10.1	Description de tâches.....	60
10.2	Le rattachement administratif.....	61

10.3	Les résultats attendus	62
10.3.1	Les résultats attendus du travail des agents	62
10.3.2	Les indicateurs de la MRC	62
11	Les actions à l'égard des territoires dévitalisés des municipalités	62
11.1	Les problématiques de chacun des territoires dévitalisés et les actions spécifiques à ces territoires	62
11.2	Les actions spécifiques à ces territoires	62
11.3	Les mécanismes de suivi de l'évaluation	63
12	Les actions territoriales.....	63
12.1	Établissement d'une vision de territoire, moyens à mettre en œuvre et projets porteurs qui en découlent.....	63
12.2	Les mécanismes de suivi d'évaluation prévus.....	63
13	Les indicateurs de résultats	63
13.1	Indicateurs inscrits dans le Pacte	63
13.2	Indicateurs de résultats provenant de la MRC des Chenaux	64

1 INTRODUCTION

Le 14 mars 2007, le préfet de la MRC des Chenaux, M. Gérard Bruneau, signait un nouveau Pacte rural avec le gouvernement du Québec représenté par la ministre des Affaires municipales et des Régions, Mme Nathalie Normandeau. Dans cette entente, la MRC s'engage à contribuer à la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité, à promouvoir le développement de son territoire et à mettre en place les conditions favorables de partenariat, d'animation, de mobilisation et de soutien.

Elle convient aussi de déposer auprès de la ministre un plan de travail relatif au Pacte rural 2007-2014. Ce document est en quelque sorte le document de référence qui guidera la MRC des Chenaux dans la réalisation de ses engagements concernant la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité dans notre territoire.

2 LES ENSEIGNEMENTS À RETENIR DE L'EXPÉRIENCE DU PACTE 2002-2007

2.1 LES ENJEUX À MAINTENIR

Les consultations menées dans le territoire précisent qu'il faut maintenir ces enjeux :

- ✓ stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales;
- ✓ assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction;
- ✓ soutenir l'engagement des citoyens au développement de leur communauté et assurer la pérennité du monde rural.

2.2 LES OBJECTIFS À MAINTENIR

Suite aux consultations les objectifs suivant sont maintenus.

Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales :

- ✓ offrir de l'accompagnement et mettre en réseau des promoteurs et des acteurs locaux qui contribuent à la démarche de revitalisation et d'innovation rurale;
- ✓ améliorer la connaissance du capital humain disponible sur le territoire et le mettre en valeur;
- ✓ prolonger les filières de production et améliorer le maillage des entreprises, particulièrement dans le domaine agroalimentaire;
- ✓ développer le potentiel touristique en particulier l'industrie touristique sur quatre saisons et la mise en valeur des plans d'eau de la MRC;
- ✓ mettre en place des réseaux de sentiers (pédestres, cyclables, VTT, équestres);

- ✓ soutenir les actions à caractère communautaire.

Assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction :

- ✓ améliorer les services à la population, tels le transport, les activités culturelles, de loisir et de sport et les services de proximité;
- ✓ développer la culture particulièrement par le tourisme et la mise en valeur du patrimoine;
- ✓ améliorer la qualité de vie des jeunes et des aîné(e)s.

Soutenir l'engagement des citoyens au développement de leur communauté et assurer la pérennité du monde rural :

- ✓ assurer le maintien et le retour des jeunes et des familles et soutenir les approches pour faciliter leur installation sur une base durable;
- ✓ stimuler la participation des jeunes à la vie politique, sociale, culturelle et économique locale;
- ✓ créer un esprit d'appartenance à la MRC des Chenaux (regroupements, échanges etc.);
- ✓ soutenir l'émergence d'une vision de développement globale commune à l'échelle de la MRC en favorisant, entre autres, la concertation entre les différents organismes et municipalités de la MRC;
- ✓ attirer de nouveaux arrivants et contrer l'exode de la population en général.

Ces enjeux et objectifs à maintenir ont été pris en compte lors de l'exercice de planification stratégique qui s'est déroulé en 2008, 2009. Toutefois, l'analyse plus complète du contexte et l'établissement d'un diagnostic encore plus précis ont commandé une reformulation des enjeux et défis territoriaux. On retrouvera donc, à la section 5.4 « Enjeux et défis identifiés par la MRC » comment sont actualisés ces enjeux et objectifs.

2.3 LES CORRECTIFS À APPORTER

Durant les cinq ans du premier pacte rural, peu d'initiatives ont permis de soutenir l'engagement des citoyens au développement de leur communauté et d'assurer la pérennité du monde rural. Il sera important, particulièrement dans certaines municipalités en dépopulation, de relever le défi démographique en soutenant des initiatives générant des impacts directs en ce domaine.

Durant les trois premières années du pacte rural, il s'est avéré que certaines municipalités, qui ne possédaient pas de potentiel touristique particulier et d'éléments patrimoniaux historiques ou naturels à mettre en valeur, se voyaient pénalisées dans leur développement. Alors, afin de soutenir les municipalités locales, avec un outil de développement mieux adapté, une part du fonds a été réservée aux projets locaux. Ceci permet aussi de stimuler le leadership des leaders locaux en particulier celui des élus municipaux.

Toutefois, la MRC doit relever le défi qui consiste à maintenir un équilibre entre les montants affectés aux projets territoriaux et locaux. Dès 2002-2003, deux niveaux de financement étaient prévus : 50 % de l'enveloppe devait être affecté aux projets territoriaux et 50 % au niveau local. Cette proportion a été relativement facile à maintenir durant les cinq années du pacte rural. Il s'agit

donc de sauvegarder une notion d'équité territoriale afin que toutes les municipalités de la MRC, quelque soit la composition de leur base économique, puissent avoir accès à un financement pour leur développement, tout en maintenant le financement d'initiatives territoriales.

Du travail effectué durant les cinq dernières années, nous retenons que la mobilisation des partenaires est une condition préalable au développement rural. Ainsi, dès le début, les municipalités et les organismes partenaires ont mené des initiatives touchant les différents aspects du développement évoqués lors des consultations qui ont mené à l'élaboration du plan de travail 2002-2007.

Nous vivons dans un territoire qui est très dynamique. Le nombre et la valeur des initiatives lors du premier pacte rural le démontrent bien. Cependant, il manquait une direction nette au développement qui aurait été définie par une vision territoriale partagée par une majorité des intervenants concernés. C'est pour atteindre cet objectif primordial qu'un exercice de planification stratégique s'est tenu en 2008 - 2009. Il a permis de définir des orientations et de cibler des actions de façon plus concertées afin d'augmenter la cohérence de l'ensemble des projets. En ce sens, il a été important de définir des objectifs communs rattachés à une vision de développement du territoire partagée aussi bien par les acteurs du milieu que par le monde municipal. L'exercice de planification stratégique et la vaste consultation qui l'a alimenté a permis de dynamiser les intervenants du développement, de cerner les défis et les enjeux locaux et territoriaux. Elle a mené à l'élaboration d'une vision de développement commune, à l'identification de stratégies concertées et à l'établissement des priorités qui en découlent.

Voici d'autres correctifs à apporter ou enseignements à retenir de l'expérience vécue durant les cinq dernières années :

- ✓ il faut mentionner que la composition du comité de développement rural, qui intègre des élus et des représentants du milieu, permet de tenir des discussions et de mener des analyses très articulées qui débouchent sur de solides recommandations acheminées au conseil de la MRC. Cette formule doit être sauvegardée et même améliorée;
- ✓ on remarque que plusieurs projets sont inter-reliés en regard d'intérêts communs de plusieurs partenaires. Cette communauté d'intérêts vient créer un certain niveau de cohérence entre les projets. Le partenariat entre les municipalités devra donc être davantage favorisé;
- ✓ il faudrait inciter les promoteurs potentiels à diversifier les sources de financement de leurs initiatives afin d'optimiser les retombées du pacte rural et de renforcer l'effet de levier des fonds qui y sont associés.

3 LA PRISE EN COMPTE DES PLANIFICATIONS EXISTANTES

Le plan de travail est un document évolutif. Il doit constamment s'ajuster aux autres planifications à différents niveaux. En 2008-2009, à l'échelle de la MRC des Chenaux, une planification stratégique territoriale a été élaborée à partir de consultations des représentants des différents secteurs d'activités. Celle-ci a aussi tenue compte des spécificités de chaque municipalité locale. Plusieurs organismes actifs dans le développement tels la SADC Vallée de la Batiscan, les comités de développement locaux et le CLD des Chenaux, utilisent les résultats de cette vaste consultation pour la mise à jour de leur plan d'action. C'est aussi le cas de la MRC des Chenaux pour l'actualisation du présent plan de travail lié à son pacte rural.

3.1 LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

En 2002, la nouvelle MRC des Chenaux a amorcé un processus de réalisation du *schéma d'aménagement et de développement*. Dès que ce document a été adopté au conseil de la MRC, le plan de travail s'y est adapté.

Voilà les grandes orientations du schéma d'aménagement et de développement:

- ✓ déterminer, à l'échelle régionale, les vocations du territoire, les pôles et les axes de développement;
- ✓ déterminer les grandes affectations du territoire (agricole, agro-forestière, forestière, résidentielle rurale, récréative, publique, conservation) et la compatibilité des usages que l'on y retrouve;
- ✓ déterminer les périmètres d'urbanisation et favoriser la concentration des fonctions urbaines (résidentielles, commerciales, industrielles, institutionnelles) à l'intérieur de ceux-ci;
- ✓ contrôler l'urbanisation diffuse à l'extérieur des périmètres d'urbanisation;
- ✓ caractériser la zone agricole et déterminer les secteurs agricoles dynamiques, viables et déstructurés en zone agricole;
- ✓ assurer la pérennité du territoire agricole et l'utilisation prioritaire des usages agricoles en zone agricole;
- ✓ promouvoir et soutenir le développement industriel, commercial, agricole, récréotouristique et culturel;
- ✓ assurer le maintien des services, équipements et infrastructures qui répondent aux besoins fondamentaux de la population;
- ✓ protéger la forêt et favoriser son utilisation polyvalente;
- ✓ assurer la protection de l'eau et la conservation des écosystèmes aquatiques;
- ✓ assurer la sécurité des biens et des personnes en présence des zones de contraintes naturelles et des zones de contraintes anthropiques.

Les orientations qui sont en caractères gras, sont celles qui recourent les orientations retenues dans le plan de travail. On les retrouve à la section 5 « Les enjeux et champs prioritaires du Pacte rural 2007-2014 » page 37.

3.2 LE PLAN D'ACTION POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

La mission du CLD de la MRC des Chenaux est de créer et maintenir des emplois au sein du territoire de la MRC. Il a pour principal mandat de regrouper ou de coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat et d'assurer le financement de ces services. Le CLD se doit également d'élaborer des plans et stratégies en matière de développement économique. Les objectifs du CLD sont les suivants :

- ✓ s'assurer une main-d'œuvre qualifiée pour supporter les entreprises déjà en place et celles à venir;

- ✓ stimuler l'entrepreneuriat dans la MRC en favorisant l'implantation et l'expansion d'entreprises novatrices;
- ✓ favoriser l'implantation d'entreprises complémentaires;
- ✓ stimuler l'achat local;
- ✓ s'assurer une main-d'œuvre qualifiée pour supporter les entreprises déjà en place et celles à venir;
- ✓ favoriser l'implantation d'entreprises complémentaires (sous-traitance);
- ✓ consolider la présence du CLD au niveau du développement social;
- ✓ favoriser la transformation et la surtransformation des produits agricoles sur le territoire;
- ✓ favoriser le développement de nouvelles productions;
- ✓ favoriser l'aménagement de la forêt privée;
- ✓ favoriser l'implantation d'entreprises coopératives;
- ✓ faire la promotion du mouvement coopératif comme outil de développement économique;
- ✓ favoriser l'intercoopération;
- ✓ mettre en place les conditions favorables à l'émergence de projets collectifs et d'initiatives de développement de l'économie;
- ✓ développer une vision commune de l'économie du territoire;
- ✓ favoriser le développement du tourisme rural;
- ✓ favoriser le développement d'axes touristiques;
- ✓ développer des réseaux d'hébergement;
- ✓ développer, consolider et diversifier le potentiel plein air et récréotouristique de sites naturels du territoire ainsi que les activités de loisirs, de sport et de plein air;
- ✓ contribuer à la mise en œuvre du pacte rural dans le territoire de la MRC des Chenaux;
- ✓ consolider les acquis dans la MRC;
- ✓ développer les connaissances relatives au développement local.

Les objectifs en caractères gras, sont en convergence avec les défis et enjeux du plan stratégique qui est intégré à ce plan de travail. On les retrouve à la section 5.4 « Les enjeux et défis identifiés par la MRC des Chenaux, le plan stratégique de développement », page 39.

3.3 LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA MRC DES CHENAUX

La MRC des Chenaux a adopté à l'automne 2006 une politique culturelle. En voilà les thèmes et les orientations :

- ✓ **ACCESSIBILITÉ** - Rendre accessible la culture aux citoyens;

- ✓ **IDENTITÉ / HÉRITAGE** - Préserver et mettre en valeur tous les types de patrimoine (vivant, bâti, naturel, religieux, architectural, matériel, agricole, paysager et tout autre type de patrimoine); Promouvoir, valoriser ainsi que reconnaître l'apport de l'identité et de l'héritage culturel dans la qualité de vie des citoyens;
- ✓ **CRÉATION / DIFFUSION** - Promouvoir le produit des créateurs et des acteurs culturels; Collaborer au développement et à la structuration de l'offre culturelle;
- ✓ **FORMATION / RELÈVE** - Consolider les acquis et soutenir les initiatives du milieu; Valoriser le facteur humain;
- ✓ **CONCERTATION / STRUCTURATION** - Favoriser la concertation des acteurs culturels du territoire; Favoriser les partenariats, maillages, réseautages et regroupements des acteurs du milieu culturel;
- ✓ **INFRASTRUCTURES** - Soutenir le développement des infrastructures à vocation culturelle.

L'ensemble de la politique culturelle de la MRC des Chenaux vient préciser la nature du développement culturel qui se sera privilégié dans le territoire et viendra donc servir de base à l'analyse des projets de nature culturelle. Aussi, cette politique a été retenue intégralement dans la planification stratégique menée de 2007 à 2009.

3.4 LES PLANIFICATIONS ADOPTÉES AU PALIER RÉGIONAL

Il existe plusieurs planifications de niveau régional. La concordance entre celles-ci et le présent plan de travail a été vérifiée. Plus spécifiquement, une analyse a été faite pour s'assurer de la conformité du plan de travail du pacte rural de la MRC des Chenaux au ***Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie 2005-2010*** produit par la Conférence régionale des élus. Parmi les orientations et stratégies reliées aux quatre enjeux régionaux identifiés dans ce document, il s'avère que celles en lien avec l'enjeu 1, « La dévitalisation sociodémographique et l'urgence d'agir », sont particulièrement en phase avec le plan de travail du pacte rural de la MRC des Chenaux :

- ✓ maintenir et améliorer la qualité de vie;
- ✓ favoriser la rétention des Mauriciens et Mauriciennes et attirer de nouvelles populations;
- ✓ faire de la Mauricie une région davantage attrayante et visitée;

Par ailleurs, le Volet II du ***Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier*** (PMVRMF) est depuis 2004-2005 administré par la Conférence régionale des élus de la Mauricie en collaboration avec les MRC des Chenaux, Maskinongé et Mékinac et les villes de La Tuque, Shawinigan et Trois-Rivières. Afin d'avoir une cohérence entre ce programme et le plan de travail, les critères d'évaluation des projets ont été harmonisés et l'agent de développement rural participe au comité d'évaluation des projets soumis au « Volet II ».

D'autres planifications ont été analysées et ne posent aucune contrainte pour la mise en œuvre du plan de travail du pacte rural :

- ✓ ***Plan triennal d'intervention 2005-2008*** de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM) qui a prévu « d'établir des ententes de partenariat, avec les MRC et la ville de La Tuque, en concordance avec les priorités de ces communautés, en continuité

avec le développement actuel, en lien avec d'autres programmes (pacte rural) et dans un esprit de développement durable... »;

- ✓ **Plan d'action du réseau local de services** du Centre de santé et de service sociaux de la Vallée de la Batiscan;
- ✓ **Plans directeurs de l'eau** (PDE) des trois organismes de bassin versant actifs sur le territoire : Bassin versant St-Maurice (BVSM), Corporation d'aménagement et de protection de la Ste-Anne (CAPSA), Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA). Il est à noter que les PDE de ces deux derniers organismes sont en cours d'élaboration;
- ✓ Le Plan d'Action et de Réhabilitation Écologique de la ZIP Les Deux Rives.

4 LA PROBLÉMATIQUE RURALE DU TERRITOIRE

La MRC et le CLD des Chenaux ainsi que la SADC de la Vallée-de-la-Batiscan ont confié au Groupe DBSF le mandat de les soutenir dans la démarche d'élaboration d'un plan stratégique de développement pour le territoire de la MRC des Chenaux. Les objectifs de la démarche étaient les suivants :

- ✓ élaborer un diagnostic stratégique du territoire de la MRC des Chenaux, qui dresse un portrait des forces, faiblesses, opportunités, contraintes et enjeux de développement;
- ✓ proposer une vision d'avenir qui sera partagée par tous les responsables et tous les intervenants concernés par le développement du territoire de la MRC;
- ✓ proposer des axes stratégiques, des stratégies et des actions qui soient concrètes, réalistes et porteuses d'avenir.

La première étape de cette démarche de planification stratégique consistait à réaliser un diagnostic stratégique qui permette de dégager les enjeux et défis qui confrontent le territoire de la MRC des Chenaux.

Le territoire de la MRC des Chenaux possède des atouts qui peuvent permettre de lui insuffler un nouveau souffle de développement. Les forces et les potentiels sont là, aux plans économique, social, culturel et communautaire.

Mais cette situation ne permet pas l'économie d'un nécessaire diagnostic stratégique de la situation devant servir de base à l'élaboration des orientations et stratégies d'action à se donner pour intensifier le développement souhaité. Le diagnostic, présenté dans cette section fera ressortir autant les forces et les opportunités que les faiblesses et les contraintes.

Pour élaborer ce diagnostic, outre l'analyse de l'information et des statistiques disponibles, nous avons privilégié de rencontrer les acteurs-clés de chacun des milieux qui constituent la MRC. Nous avons donc tenu neuf rencontres de consultation au plan local, dans chacune des municipalités participantes à la démarche, de même que cinq rencontres sectorielles, regroupant les personnes, organismes et entreprises dans l'un ou l'autre des secteurs suivants :

- ✓ industrie et commerce;
- ✓ agriculture, agroalimentaire et forestier;
- ✓ tourisme et villégiature;

- ✓ social et communautaire;
- ✓ loisir et culture.

Toutes ces rencontres avaient pour objectif de tracer le diagnostic de la situation de la municipalité ou du secteur concerné et de dégager la vision des enjeux pour le développement de la municipalité ou du secteur concerné de même que ceux qui concernent le territoire de la MRC dans son ensemble.

Ce diagnostic est primordial dans la mesure où il doit permettre d'animer par la suite la démarche comme telle de planification, c'est-à-dire une vision et des principes directeurs d'intervention à se donner collectivement, l'identification des orientations stratégiques à retenir, des secteurs à prioriser, des actions à mener pour concrétiser les orientations retenues, le partage des responsabilités et l'utilisation optimale des ressources.

Ce diagnostic de même que la définition des enjeux et défis qui en découlent, une fois validés par les milieux concernés, devraient servir de base pour la définition d'orientations de développement et de stratégies qui feront consensus, de façon à maximiser la synergie entre le milieu municipal et les intervenants socioéconomiques et culturels de son territoire et s'assurer que tous « rament dans la même direction ».

Le diagnostic présenté comporte trois grandes parties. Une première présente en synthèse les données factuelles du **portrait de la situation du territoire de la MRC des Chenaux**, aux plans géographique, démographique, socio-économique, tel qu'il se présentait à l'automne 2007.

Une deuxième partie regroupe ce que nous retenons des propos recueillis lors des divers groupes de discussion menés au cours de cette étape et qui nous apparaissent convergents. Dans un troisième temps, à la lumière de l'information analysée et des diverses consultations réalisées, nous présentons ce que nous retenons comme les grands enjeux et défis à prendre en compte selon nous et qui devraient permettre d'élaborer les orientations stratégiques de développement et le plan d'action qui en découlera.

4.1 DONNÉES FACTUELLES

4.1.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET POLITIQUE

La MRC des Chenaux a été constituée le 1er janvier 2002. Cette nouvelle MRC découle de la réorganisation municipale sur le territoire des anciennes MRC de Francheville et du Centre-de-la-Mauricie. Le territoire de la MRC des Chenaux comprend celui des municipalités de Batiscan, Champlain, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Saint-Stanislas et Saint-Prosper.

En matière de développement économique et régional, la MRC des Chenaux fait partie de la région de la Mauricie. Les services d'éducation et de formation sont assumés par la Commission scolaire du Chemin-du-Roy pour toutes les municipalités de la MRC, à l'exception de Notre-Dame-du-Mont-Carmel qui est desservie par la Commission scolaire de l'Énergie. D'autre part, les services sociaux et de santé relèvent de l'Agence de développement de réseaux locaux de service de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Au niveau provincial, la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel est incluse dans la circonscription électorale de Saint-Maurice tandis que les autres municipalités de la MRC des Chenaux font partie de la circonscription électorale de Champlain. Au niveau fédéral, l'ensemble du

territoire de la MRC des Chenaux est intégré à la nouvelle circonscription électorale de Saint-Maurice-Champlain.

Le territoire de la MRC des Chenaux couvre une superficie de 859 kilomètres carrés et s'étend de la plaine du Saint-Laurent jusqu'aux premières collines du plateau laurentien. Le territoire présente les traits caractéristiques de la ruralité québécoise, le paysage étant façonné par les activités agricoles, la forêt et les grands cours d'eau. Ce territoire est sillonné par un important réseau hydrographique comprenant les rivières Sainte-Anne, Batiscan, Champlain et Saint-Maurice qui alimentent les eaux du fleuve Saint-Laurent.

Occupation du territoire

L'agriculture domine au sud de la MRC tandis que la forêt recouvre la partie septentrionale du territoire. L'agriculture occupe environ 37 % du territoire de la MRC. Pour la municipalité de Saint-Prosper, ce secteur d'activité compte pour près de la moitié des recettes fiscales tandis que, dans les municipalités de Saint-Stanislas, Saint-Luc-de-Vincennes et Sainte-Geneviève-de-Batiscan, l'agriculture représente plus de 30 % de leur champ foncier. Dans la municipalité de Saint-Maurice, les propriétés agricoles représentent plus de 15 % de la valeur foncière agricole de toute la MRC. Les principales activités agricoles sont la production laitière, l'élevage des bovins et la grande culture. La forêt quant à elle occupe 60 % du territoire de la MRC. Cette situation est particulièrement notable dans les municipalités situées au nord de la MRC. C'est à Saint-Prosper et Saint-Narcisse où cette vocation est la plus importante avec 34 % de la valeur des propriétés forestières de l'ensemble de la MRC. Quant aux municipalités de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et Sainte-Anne-de-la-Pérade, on y constate que la valeur des forêts représente pour chacune d'entre elles une proportion supérieure à 15 % dans l'ensemble de la MRC. La forêt est majoritairement composée de peuplements de feuillus. On y retrouve notamment de nombreux peuplements d'érables propices à la production de sirop d'érable. Outre l'exploitation de la matière ligneuse, la forêt sert de plus en plus de milieu pour la pratique d'activités de plein air.

Quant aux activités urbaines, celles-ci sont regroupées autour des noyaux villageois de chacune des municipalités. Toutes les municipalités de la MRC sont dotées d'un périmètre urbain à l'intérieur desquels sont concentrées les fonctions résidentielles. Les résidences se retrouvent également de façon dispersée le long des voies de circulation en milieu rural. Le développement résidentiel est particulièrement marqué sur le territoire des municipalités situées en périphérie des grandes villes de Trois-Rivières et Shawinigan. La municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel se démarque des autres avec environ 30 % de la valeur foncière de l'ensemble des immeubles résidentiels de la MRC. La fonction résidentielle est également très forte dans les municipalités de Champlain, de Batiscan et de Saint-Maurice. La situation est cependant inverse pour les municipalités les plus éloignées des agglomérations urbaines.

Les principaux secteurs de villégiature se retrouvent en bordure du fleuve à Champlain, Batiscan et Sainte-Anne-de-la-Pérade de même qu'à Notre-Dame-du-Mont-Carmel autour des lacs de villégiature. Dans ces secteurs, la villégiature tend à s'amenuiser, les résidences secondaires étant de plus en plus transformées en habitations permanentes. Par contre, la villégiature offre un bon potentiel de développement en bordure de la rivière Batiscan à Sainte-Geneviève-de-Batiscan et à Saint-Stanislas ainsi que dans le secteur forestier au nord de Saint-Prosper.

Le développement récréotouristique est particulièrement concentré autour des éléments naturels que sont le fleuve Saint-Laurent, la rivière Batiscan et le bas de la rivière Sainte-Anne. On compte, en effet, le long de ces cours d'eau un ensemble d'attraits axés sur le plein air, le patrimoine, la culture et l'agrotourisme ainsi que des services d'hébergement, de restauration et d'information touristique. Les deux activités touristiques majeures de la MRC s'y retrouvent, soit le

Parc de la rivière Batiscan et l'événement de la pêche aux petits poissons des chenaux. D'autres attraits récréotouristiques sont dispersés ailleurs sur le territoire tels que la station de ski Mont-Carmel et les parcs de la Gabelle et Cœur Nature.

La municipalité de Saint-Narcisse se démarque fortement des autres par son histoire industrielle. Elle compte sur son territoire la moitié de la valeur foncière de l'ensemble du secteur industriel de la MRC. À moindre échelle, on constate également que les municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pérade et de Saint-Stanislas présentent un profil attrayant au niveau du développement industriel.

De façon générale, il faut considérer la petitesse des zones blanches propices au développement industriel sur le territoire de même que l'absence d'une masse critique à cet égard qui permettrait de penser à un développement industriel d'envergure.

Située à proximité des agglomérations urbaines de Trois-Rivières ou de Shawinigan, la MRC des Chenaux ne dispose d'aucun centre commercial d'envergure régionale. On retrouve cependant dans les municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pérade et de Saint-Narcisse une concentration de commerces et de services qui desservent non seulement le milieu local, mais également la population des municipalités environnantes. Ces deux municipalités regroupent près de 40 % de la valeur foncière des immeubles commerciaux de la MRC.

Les principaux services gouvernementaux et communautaires sont situés sur le territoire de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan. On y retrouve la seule école secondaire de la MRC, le Centre de santé et des services sociaux ainsi que le Centre local d'emploi. Les services de santé ont cependant été décentralisés vers des établissements situés à Saint-Narcisse et Sainte-Anne-de-la-Pérade. Les autres services gouvernementaux tels que les écoles primaires, les centres de la petite enfance, les offices d'habitation et les services de soutien aux entreprises sont répartis sur l'ensemble du territoire de la MRC. On y retrouve également l'immeuble multiservice des Chenaux qui regroupe plusieurs organismes communautaires, le Carrefour Jeunesse Emploi, le siège social du CPE Flocons de rêve, le Soutien à domicile des Chenaux et le mensuel Le Bulletin des Chenaux.

TABLEAU 1	
Occupation du territoire, MRC des Chenaux	
Fonctions	Superficie en %
Zone agricole (CPTAQ)	97 %
Territoire agricole occupé	37 %
Territoire forestier	54 %
Périmètres urbains	3 %

4.1.2 ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Une décroissance de la population qui inquiète

Selon Statistique Canada, la population de la MRC des Chenaux s'établissait à 16 944 habitants en 2006. Ce chiffre représente une baisse de 1,4 % par rapport à 2001. La population de la Mauricie s'établissait quant à elle à 258 928, en hausse de 1,4 % par rapport à 2001, cette hausse étant essentiellement concentrée à Trois-Rivières (3 %) et dans la MRC Maskinongé (1,9 %), alors que le Québec dans son ensemble augmentait sa population de 4,3 %.

On remarquera dans le tableau suivant que l'évolution de la population diffère grandement selon les municipalités. Une minorité de municipalités ont un taux positif de croissance de leur population: Batiscan, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Maurice et Saint-Prosper.

TABLEAU 2

Population de la MRC des Chenaux 2001-2006

Source : Statistique Canada, recensement 2001 et 2006

Municipalité	2001	2006	Variation 2001/2006	Âge médian	Population 15 ans et +
Batiscan	905	949	4,9 %	48,5	86,8 %
Champlain	1623	1566	-3,5 %	47,6	85,6 %
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	5055	5131	1,5 %	41,8	82,8 %
Sainte-Anne-de-la-Pérade	2151	1991	-7,4 %	48,6	87,2 %
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	1082	1036	-4,3 %	48,1	86,5 %
Saint-Luc-de-Vincennes	609	553	-9,2 %	46,4	86,5 %
Saint-Maurice	2292	2338	2,0 %	41,5	81,6 %
Saint-Narcisse	1858	1806	-2,8 %	45,6	86,1 %
Saint-Prosper	531	541	1,9 %	49,1	87,0 %
Saint-Stanislas	1076	1033	-4,0 %	49,1	87,4 %
Total	17 182	16944	-1,4 %	45,1	84,7%

tableau 3
 Évolution de la population selon les MRC de la Mauricie 2001-2006
 Source : Statistique Canada, recensement 2001 et 2006

MRC	2001	2006	Variation 2001/2006	Âge médian	Population 15 ans et +
Trois-Rivières	122 395	126 323	3,2 %	43,9	85,5
Mékinac	12 809	12 672	-1,1 %	49,4	88,0
Maskinongé	34 980	35 637	1,9 %	45,5	85,7
Shawinigan	52 040	51 904	-0,3%	47,7	87,3
La Tuque	15 862	15 448	-2,6 %	42,2	82,0
Des Chenaux	17 182	16 944	-1,4 %	45,1	84,7
<i>Mauricie</i>	<i>255 268</i>	<i>258 928</i>	<i>1,4 %</i>	<i>45,1</i>	<i>85,7</i>
<i>Québec</i>	<i>7 237 479</i>	<i>7 546 131</i>	<i>4,3 %</i>	<i>41,0</i>	<i>83,4</i>

Une stagnation démographique à l'horizon

Le bulletin statistique régional de la Mauricie, publié par l'ISQ, constate que le poids démographique de la région par rapport à l'ensemble du Québec a reculé sensiblement entre 1996 et 2006 passant de 3,7 % en 1996 à 3,4 % en 2006. Selon les prévisions, l'importance relative de la région devrait continuer à diminuer et atteindre 3,0 % de l'ensemble du Québec en 2026. Pour la MRC des Chenaux, les prévisions démographiques sont relativement stables si on applique les prévisions de l'ISQ jusqu'en 2026 aux données du recensement de 2006.

TABLEAU 4

Perspectives démographiques projetées 2006-2026 selon l'ISQ

Source : Statistique Canada, recensement 2006 et Institut de la Statistique du Québec, Perspectives démographique 2001-2026

MRC	2006	2011	2016	2021	2026	Variation 2026/2006
Trois-Rivières	126 323	125 502	124 845	123 716	122 092	-3,3 %
Maskinongé	35 637	35 430	35 191	34 843	34 303	-3,7 %
Shawinigan	51 904	49 171	47 507	45 981	44 500	-14,3 %
La Tuque	15 448	14 965	14 528	14 073	13 578	-12,1 %
Des Chenaux	16 944	17 510	17 428	17 280	17 021	0,5 %
Mékinac	12 672	12 493	12 284	12 055	11 769	-7,1 %
Mauricie	258 928	255 072	251 781	247 949	243 264	-6,0 %
Québec	7 546 131	7 766 718	7 905 031	8 014 407	8 085 850	7,2 %

Une population vieillissante

Depuis 2001, la MRC des Chenaux connaît un vieillissement sensible de sa population. En 2006, les moins de 25 ans ne représentent plus que 26 % de la population (29 % en 2001) alors que les 45 ans et plus représentent aujourd'hui 50 % (43 % en 2001). Même si l'âge médian de la population sur le territoire des Chenaux est semblable à celui de toute la région, il ne faut pas oublier que la Mauricie affiche la deuxième moyenne d'âge la plus élevée du Québec (âge médian au Québec : 41 ans).

La population des 15-64 ans, susceptible de constituer la main-d'œuvre active, y est cependant en proportion la plus significative de la région mais l'importance des 45-64 ans et leur croissance en nombre laissent présager de problèmes de relève au plan de la main-d'œuvre, les jeunes étant en proportion moins nombreux que celles et ceux qui prendront leur retraite dans un futur plus ou moins rapproché.

De fait, l'accroissement naturel de la population montre un solde négatif, c'est-à-dire que les naissances sur le territoire sont moindres que le nombre de décès. La figure suivante présente l'évolution de la population selon les groupes d'âge pour la MRC des Chenaux entre 2001 et 2006.

TABLEAU 5

Évolution de la population selon les groupes d'âge

Population de la MRC des Chenaux 2001-2006

Source: Statistique Canada, recensements 2001 et 2006

Âge	2001	%	2006	%
65 ans +	2660	15 %	2670	16 %
45-64 ans	4900	28 %	5810	34 %
25-44 ans	4720	27 %	3960	23 %
15-24 ans	2005	12 %	1925	11 %
0-14 ans	2985	17 %	2580	15 %
Total	17 270	100%	16 945	100%

Évolution de la population selon le sexe

La répartition de la population de la MRC des Chenaux selon le sexe diffère largement de celle de la région et de l'ensemble du Québec. On comptait en effet en 2006 dans la MRC 49,1 % de femmes comparativement à 50,9 % dans la région et 51,2 % dans l'ensemble du Québec. La proportion des femmes augmente tranquillement sur le territoire de la MRC des Chenaux, celle-ci n'atteignant que 48,7 % en 2001.

TABLEAU 6

Population selon le sexe

MRC des Chenaux, Mauricie et Québec, 2006

Source: Statistique Canada et Institut de la Statistique du Québec

Territoire	Ensemble	Hommes	Femmes
MRC des Chenaux	16 945 100 %	8625 50,9 %	8320 49,1 %
Mauricie	260 461 100 %	127 764 49,1 %	132 697 50,9 %
Le Québec	7 546 130 100 %	3 687 695 48,8 %	3 858 440 51,2 %

Un milieu très majoritairement francophone

La région de la Mauricie comptait, en 2001, 77,4 % de personnes qui se déclarent unilingues francophones, un taux beaucoup plus élevé que la moyenne québécoise de 53,8 %. Les personnes qui se disaient bilingues représentaient quant à elles 22,3 % et y étaient proportionnellement moins nombreuses que dans l'ensemble du Québec. Quant au nombre de personnes se déclarant unilingues anglophones, il était pratiquement nul.

Les données du recensement 2006 sur la langue devraient être rendues publiques au cours du mois de décembre et on sera en mesure à ce moment-là de voir l'évolution à ce niveau au cours des cinq dernières années et d'examiner la situation particulière de la MRC des Chenaux sur ce plan. Mais rien ne laisse présager de changements notables sur ce plan depuis 2001.

Évolution de la population immigrante

La Mauricie comptait en 2001 quelque 3 000 personnes issues de l'immigration, soit 1,2 % de la population régionale. Près de 70 % d'entre elles résidaient dans l'agglomération métropolitaine de Trois-Rivières; cette population immigrante est généralement plus jeune, possède un niveau de scolarité plus élevé.

En 2005-2006, 0,76 % des immigrants admis au Québec ont choisi la Mauricie, la meilleure année sur ce plan ayant été 2003-2004 où ce pourcentage avait atteint 1,09 %. Si l'immigration est considérée comme un voie d'avenir pour contrer la baisse démographique de la région, force est d'admettre qu'il y a beaucoup de travail à faire pour, à la fois, faire connaître la région et mettre en place des mesures facilitant l'insertion de ces immigrants dans la structure sociale et économique de la région. Nous n'avons pas d'indications particulières quant à la situation du territoire de la MRC des Chenaux sur ce plan.

Évolution des revenus

Par habitant, le revenu personnel s'est apprécié de 6,7 % dans la région en 2005, soit la plus forte augmentation parmi les 17 régions administratives. Cette hausse s'explique par l'effet conjugué d'une très faible croissance de la population et d'une augmentation importante du revenu personnel total. En dépit de cette croissance marquée, la région continue d'afficher un revenu personnel par habitant (26 153 \$) inférieur à la moyenne québécoise (29 499 \$). Le revenu personnel moyen dans la MRC des Chenaux était quant à lui de 25 986 \$, inférieur à la moyenne régionale et bien en deçà de la moyenne québécoise.

TABLEAU 7

Évolution du revenu personnel selon la MRC des Chenaux, Mauricie et Québec, 2004-2005

Source: Institut de la Statistique du Québec, bulletin statistique régional, Mauricie, 2007

Territoire	2004	2005	var. (%)
Mékinac	22 975 \$	24 857 \$	8,2
Shawinigan	24 085 \$	25 734 \$	6,8
Trois-Rivières	25 223 \$	26 872 \$	6,5

TABLEAU 7

Évolution du revenu personnel selon la MRC des Chenaux, Mauricie et Québec, 2004-2005

Source: Institut de la Statistique du Québec, bulletin statistique régional, Mauricie, 2007

Territoire	2004	2005	var. (%)
Des Chenaux	24 577 \$	25 966 \$	5,7
Maskinongé	23 904 \$	25 900 \$	8,4
La Tuque	22 785 \$	23 606 \$	3,6
<i>Mauricie</i>	<i>24 511 \$</i>	<i>26 153 \$</i>	<i>6,7</i>
<i>Québec</i>	<i>28 541 \$</i>	<i>29 499 \$</i>	<i>3,4</i>

Évolution de la population active et du taux de chômage

Nous ne disposons pas de données récentes spécifiques pour la MRC des Chenaux, les données disponibles par MRC datant quant à elles de 2001. Les seules données récentes permettent de voir l'évolution pour la région dans son ensemble.

Globalement, la région de la Mauricie passait en 2006 sous la barre des 9 % au niveau du taux de chômage. Les données partielles de 2007 (deux premiers trimestres) démontrent que cette situation a été éphémère, le taux de chômage étant de 9,4 % à la fin du deuxième trimestre de 2007, après avoir atteint 11,4 % au premier. D'après les données que nous avons, on suppose que le taux de chômage dans la MRC des Chenaux est dans la moyenne régionale.

La baisse relative du taux de chômage dans la région en 2006 est attribuable en grande partie à la baisse de la population active, celle-ci ayant diminuée de plus de 4 % entre 2005 et 2006, le plus important recul de toutes les régions du Québec. De fait, le nombre de chômeurs en nombre absolu a augmenté depuis 2006. Cette baisse de la population active a des effets sur le taux d'activités et sur le taux d'emploi (57,1 % et 52,0 %), les deuxièmes plus bas au Québec, seule la Gaspésie faisait moins bonne figure.

T

rois municipalités semblent se démarquer par leur taux d'emploi et taux d'activités plus élevés: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Narcisse et Saint-Maurice.

Taux de dépendance économique

Le total des transferts gouvernementaux s'élevait à 28,10 \$ par 100 \$ de revenu d'emploi pour la MRC et à 28,82 \$ pour la Mauricie en 2005. L'importance des transferts gouvernementaux dans les revenus est légèrement plus faible dans la MRC que dans la région mais demeure beaucoup plus élevé que dans l'ensemble du Québec.

De 2001 à 2005, la place des transferts gouvernementaux dans les revenus a augmenté sur le territoire de la MRC au même rythme que l'ensemble du Québec (4,6 %) mais de façon plus importante que dans la région mauricienne (2,1 %). Dans les cas de la MRC et de la région, les femmes ont vu leur dépendance aux transferts gouvernementaux augmenter alors que celle des hommes diminuait. Cependant, la proportion des revenus des femmes attribuables aux transferts gouvernementaux reste beaucoup plus importante que celle des hommes. L'importance relative des transferts gouvernementaux dans la région est attribuable en très grande partie au vieillissement de la population, les pensions de vieillesse contribuant pour plus de 55 % aux transferts gouvernementaux dans la région.

La MRC des Chenaux arrive au deuxième rang dans la région, après Trois-Rivières, pour le plus faible taux de dépendance économique.

TABLEAU 8

Rapport de dépendance économique et indice de dépendance économique provincial selon le sexe, MRC des Chenaux, Mauricie, ensemble du Québec

Source: Statistique Canada, *Profils de dépendance économique, 2005* et *Compilation et traitement: Institut de la statistique du Québec, 2006.*

Type de dépendance	MRC des Chenaux		Mauricie		Québec	
	2005	Variation 2001-2005	2005	Variation 2001-2005	2005	Variation 2001-2005
Total des transferts gouvernementaux (\$ par 100\$ de revenu d'emploi)	28,10 \$	4,6 %	28,82 \$	2,1 %	19,19 \$	4,6 %
Hommes	20,18 \$	-5,1 %	19,29 \$	-1,2 %	13,47 \$	0,4 %
Femmes	43,73 \$	1,2 %	46,81 \$	2,5 %	28,58 \$	5,8 %
Indice de dépendance économique	139,5	-	143,1	-	-	-
Hommes	138,5	-	141,9	-	-	-
Femmes	141,7	-	151,7	-	-	-

Les familles à faible revenu

Les familles à faible revenu représentaient, en 2005, 7,8 % des familles sur le territoire de la MRC des Chenaux, un pourcentage stable par rapport à 2001 et au-dessous de la moyenne régionale (9,9 %) et de celle du Québec dans son ensemble (9,6 %).

TABLEAU 9

Évolution du taux de faible revenu (%) selon la MRC des Chenaux, la Mauricie et le Québec, 2001-2005

Source: Institut de la Statistique du Québec, bulletin statistique régional, Mauricie, 2007

Territoire	2001	2005	var. (%)
Mékinac	8,2	8,4	0,2
Shawinigan	11,5	11,0	-0,5
Trois-Rivières	9,8	9,7	-0,1
Des Chenaux	7,8	7,8	0,0
Maskinongé	9,1	8,9	-0,2
La Tuque	14,0	14,0	0,0
<i>Mauricie</i>	<i>10,1</i>	<i>9,9</i>	<i>-0,2</i>
<i>Québec</i>	<i>9,7</i>	<i>9,6</i>	<i>-0,1</i>

Scolarité et compétences de la population

Près de deux personnes sur cinq (39,5 %) dans la MRC ont fait des études de niveau professionnel ou collégial comparativement à une personne sur trois (33,9 %) en Mauricie. Par ailleurs, moins de personnes âgées entre 20 et 34 ans y ont complété des études de niveau collégial ou universitaire (39,6 % vs 42,5 % au plan régional). Enfin, les hommes y sont deux fois moins nombreux à avoir acquis un niveau universitaire (6,2 % vs 14,0 %). Globalement, c'est moins de 25,0 % de la population âgée entre 20 et 64 ans qui n'a pas de diplôme de cinquième secondaire.

TABLEAU 10

Répartition de la scolarité de la population (20-64 ans) selon le groupe d'âge et le sexe, MRC des Chenaux, 2001

Source : Emploi-Québec, Profil du marché du travail de la MRC des Chenaux, 2004

Cohorte		Moins d'un secondaire		Secondaire 5		Diplôme professionnel		Certificat ou diplôme collégial		Certificat ou diplôme universitaire		Total
Âge	Sexe	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre
20-34 ans	Total	345	14,0	644	26,1	499	20,3	742	30,1	235	9,5	2464
	Hommes	190	14,6	380	29,2	305	23,4	327	25,1	100	7,7	1303
	Femmes	165	14,0	275	23,3	193	16,4	407	34,5	140	11,9	1181
35-44 ans	Total	560	18,4	835	27,5	725	23,8	551	18,1	370	12,2	3040
	Hommes	265	17,9	385	26,1	465	31,5	240	16,3	120	8,2	1475
	Femmes	280	17,8	450	28,6	295	18,8	295	18,8	250	15,9	1571
45-64 ans	Total	1441	30,7	1400	29,9	745	15,9	764	16,3	340	7,2	4691
	Hommes	735	30,2	715	29,4	520	21,3	360	14,8	105	4,3	2435
	Femmes	705	31,5	670	30,0	220	9,8	400	17,9	240	10,7	2234
Des Chenaux	Total	2345	23,0	2880	28,2	1969	19,3	2056	20,2	944	9,3	10194
	Homme	1190	22,8	1480	28,4	1290	24,7	928	17,8	326	6,2	5214
	Femmes	1150	23,1	1395	28,0	708	14,2	1102	22,1	630	12,6	4986

Les professions liées aux métiers, transport et machinerie prédominent sur le territoire Des Chenaux avec 22,1 % de la population active expérimentée. Cette proportion est constituée en majorité par des hommes (95,0 %). Plus de 19,0 % (des personnes actives expérimentées se retrouvent dans les ventes et services. Les femmes représentent 59,2 % de cette population. Enfin, les professions liées aux affaires, finance et administration regroupent 16,5 % de la population active expérimentée composée en grande partie par des femmes (78,7 %).

Plus de 70,0 % de la population active expérimentée œuvre dans des professions de niveau technique et intermédiaire. Les hommes représentent 60,8 % de cette population. Les femmes dominent les professions de niveau professionnel avec une proportion de 65,0 %.

Les données ici présentées sont celles de 2001. Nous devrions disposer de celles de 2006 au courant de la prochaine année et voir si ce profil s'est modifié depuis. Il est important de se rappeler la baisse significative des effectifs scolaires sur le territoire mauricien. On comptait 28 125 élèves inscrits dans les commissions scolaires de la région en 2005-2006 et le ministère de l'Éducation prévoit que ce nombre diminuera progressivement au cours des quinze prochaines années pour atteindre 22 108 en 2020. Cette situation se répercutera au cours des années sur les effectifs au niveau collégial, déjà en situation de baisse d'achalandage de près de 10% sur les cinq dernières années.

Dernière donnée de cette section sur la scolarité de la population : le décrochage scolaire. En 2004-2005, le taux de décrochage scolaire pour l'ensemble de la Mauricie était de 28,3 %, en hausse de près de 19 % (4,5 points d'écart) par rapport à 2000-2001 (23,8 %). Comparativement à l'ensemble du Québec, l'écart est de près de 4 points (24,5 % pour le Québec), ce taux d'ensemble étant relativement stable (24,3 % en 2000-2001). Chez les garçons, le taux de décrochage en Mauricie atteint les 37,1 %, en hausse de 22 % ; chez les filles, il est de 18,9 %, en hausse de 8 %. Dans les deux cas, les taux sont plus élevés que pour l'ensemble du Québec. Cette situation du décrochage scolaire, alliée à celle de la baisse des effectifs scolaires, laisse présager une grande pénurie de main-d'œuvre qualifiée au cours des prochaines années.

4.1.3 ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

La région de la Mauricie se place au douzième rang des régions du Québec au chapitre de son PIB, avec un taux de croissance annuelle de seulement 3,3 % au cours des cinq dernières années. En 2005 cependant, la hausse était de 4,0 % par rapport à l'année précédente, une croissance plus rapide que celle du Québec (3,3 %).

En matière d'investissements, la région semble donner des signes de vigueur avec un taux de croissance en 2006 de 11,3 %, le deuxième plus haut en importance au Québec. Depuis 2002, ce taux de croissance des investissements est nettement supérieur à celui du Québec. Le secteur public affiche un taux de croissance annuelle de ses investissements de l'ordre de 18,7 % (7,8 % au Québec dans son ensemble). En comparaison de son poids démographique (3,4 % de la population québécoise), on note que ces investissements publics représentent 5,5 % de tous les investissements publics au Québec.

Le territoire de la MRC des Chenaux a semble-t-il profité de ces investissements. La hausse de la valeur des permis de bâtir aux niveaux institutionnel et industriel a été parmi les plus élevées de toute la région en 2005. Il faut noter également la croissance de la valeur des permis de bâtir dans le secteur résidentiel.

Répartition des emplois selon les secteurs d'activités

Les estimations par secteur d'activité de Statistique Canada font ressortir une baisse marquée de l'emploi de l'activité primaire, dominée en Mauricie par l'agriculture et l'exploitation forestière. En 2005, la proportion des emplois dans le secteur secondaire était de 22,3 % comparativement à 21,4 % au Québec. Cet écart était attribuable, entre autres, au secteur de la fabrication, et plus particulièrement à la transformation des ressources naturelles. Le secteur tertiaire constitue une part un peu moins élevée des emplois dans la Mauricie que dans l'ensemble du Québec, en raison de la plus faible proportion d'emplois dans les secteurs moteurs (services financiers, commerce de gros, services professionnels, etc.). Les services publics sont toutefois mieux présents dans la région comparativement à l'ensemble du Québec.

Selon les données de Statistique Canada repris dans le bulletin régional d'Emploi-Québec Mauricie pour le 2e trimestre de 2007, l'emploi a reculé dans le secteur primaire, mais il a fortement progressé dans la construction et au sein de l'activité manufacturière. Le secteur tertiaire a amassé 1500 nouveaux postes, pour un gain de 1,8 %.

TABLEAU 11

Structure de l'emploi par secteur d'activités, Mauricie, 2005

	Mauricie		Québec	
	(000)	%	(000)	Part relative M / Q (%)
Secteur primaire	3,2	2,8	99,2	3,2
Secteur secondaire	25,9	22,3	794,9	3,3
Fabrication	19,7	17,0	615,7	3,2
- Transformation des ressources naturelles	10,2	8,8	147,3	6,9
Fabrication de produits de consommation	5,3	4,6	257,7	2,1
- Fabrications complexes	4,2	3,6	210,8	2,0
Construction	6,2	5,3	179,2	3,5
Secteur tertiaire	87,2	75,0	2823,3	3,1

TABLEAU 11

Structure de l'emploi par secteur d'activités, Mauricie, 2005

	Mauricie		Québec	
	(000)	%	(000)	Part relative M / Q (%)
Services aux ménages	34,8	29,9	1020,1	3,4
Services publics	34,2	29,4	935,9	3,7
Services moteurs	18,2	15,7	867,3	2,1
Total	116,2	100,0	3717,3	3,1

Répartition des emplois dans la MRC des Chénoux

Emploi-Québec Mauricie estime à 7 705 le nombre d'emplois sur le territoire de la MRC des Chénoux, la MRC se situant au troisième rang au plan régional, après Trois-Rivières et Shawinigan avec 7,1 % des emplois de la région. Le secteur primaire offre de l'emploi à 635 personnes (8,2 % des emplois de la MRC des Chénoux, le principal sous-secteur étant l'agriculture et la foresterie avec 625 emplois.

Le secteur secondaire de la construction offre de l'emploi à 535 personnes (6,9 % des emplois de la MRC des Chénoux). Les entrepreneurs principaux fournissent 36,4 % des emplois tandis que les entrepreneurs spécialisés 62,6 % de ces emplois. Le secteur secondaire de la fabrication offre de l'emploi à 1 620 personnes (21% des emplois de la MRC des Chénoux). Les emplois se retrouvent principalement dans les sous-secteurs de la fabrication de vêtements. (230 emplois) et de la fabrication du papier (240 emplois).

Le secteur tertiaire de la production offre de l'emploi à 1 135 personnes (14,7 % des emplois de la MRC des Chénoux), principalement dans le sous-secteur du transport et de l'entreposage (380 emplois). Le secteur tertiaire de la consommation offre de l'emploi à 2 070 personnes (26,9 % des emplois de la MRC des Chénoux), principalement dans le commerce de détail. (665 emplois). Les services gouvernementaux offrent de l'emploi à 1 710 personnes (22,2 % des emplois de la MRC des Chénoux), principalement dans le sous-secteur des soins de santé et assistance sociale (830 emplois).

En comparaison, la MRC des Chénoux avec 6,5 % de la population de la région, accapare 16,3 % des emplois de la région dans le secteur primaire, 10,6 % dans le secteur de la construction, 7,1 % dans le secteur de la fabrication, 7,8 % dans la production de services, 6,4 % dans le secteur de la consommation et 6,1 % seulement des emplois de la région dans les services gouvernementaux.

Répartition des emplois selon les niveaux de compétence

Le recensement de 2006 pourra nous permettre de voir l'évolution à cet égard mais notons qu'en 2001, la répartition de l'emploi par niveau de compétence dans la MRC est assez différente de celle observée pour la région et encore davantage par rapport au Québec. On retrouve en effet peu d'emplois de niveaux de gestion et professionnel dans la MRC des Chenaux en comparaison avec la région, et encore moins en comparaison de l'ensemble du Québec. Les emplois sur le territoire des Chenaux se retrouvent davantage dans les niveaux de compétence technique et intermédiaire, où ils sont en pourcentage plus nombreux que dans la région et dans le Québec tout entier.

TABLEAU 12

Pourcentage des emplois selon les niveaux de compétence

MRC des Chenaux, Mauricie et Québec, 2001

Source: Statistique Canada, recensement 2001

Niveau de compétence	MRC des Chenaux	Mauricie	Québec
Gestion	5,9 %	8,1 %	9,7 %
Professionnel	8,4 %	13,2 %	16,2 %
Technique	38,3 %	33,1 %	30,8 %
Intermédiaire	34,1 %	32,5 %	31,0 %
Élémentaire	13,4 %	13,2 %	12,1 %

Navettage entre lieu de résidence et lieu de travail

Là encore, le recensement de 2006 devrait nous permettre d'actualiser les données présentées ici et qui donnent un portrait significatif du nombre de résidents sur le territoire qui travaillent à l'extérieur de leur municipalité de résidence. Ces données démontrent assez clairement le caractère résidentiel du territoire alors que près de 70 % de la main-d'œuvre active résidant sur le territoire de la MRC des Chenaux travaille à l'extérieur du territoire, principalement à Trois-Rivières et dans une moindre mesure à Shawinigan. Quatre municipalités seulement ont un nombre significatif de leurs résidents qui y travaillent : Batiscan, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Saint-Narcisse et Saint-Stanislas ; à l'inverse, les statistiques des municipalités de Champlain, Notre-Dame-du-Mont-Carmel et Saint-Maurice démontrent à l'évidence leur caractère de « banlieue » des centres urbains de Trois-Rivières et de Shawinigan.

TABLEAU 13

Navettage entre lieux de résidence et de travail, MRC des Chenaux, 2001

Source: Statistique Canada, recensement 2001

Lieu de résidence	Total de travailleurs	Travail sur lieu de résidence	Travail dans la MRC	Travail hors MRC
Batiscan	250	125	40	85
Champlain	425	25	20	380
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	1945	180	0	1765
Sainte-Anne-de-la-Pérade	525	340	0	185
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	230	90	80	60
Saint-Luc-de-Vincennes	70	30	0	40
Saint-Maurice	615	70	55	490
Saint-Narcisse	610	270	25	315
Saint-Prosper	60	0	25	35
Saint-Stanislas	255	135	30	90
Total	4985	1265	275	3445
Total		25,4 %	5,5 %	69,1 %

Évolution des dépenses en R & D

L'évolution des dépenses en matière de recherche et de développement constitue un indice significatif quant à la place des entreprises d'un territoire dans un environnement concurrentiel où l'innovation et la créativité sont des conditions de succès. Sur cet aspect également, nous ne disposons pas de données spécifiques pour le territoire de la MRC des Chenaux. Les seules données disponibles concernent la région.

Le poids de la Mauricie en R&D est très faible tant en terme de nombre d'établissements de R & D, en dépenses ou en nombre d'emplois reliés à ce domaine. Même si les dépenses en ce domaine ont progressé au plan régional au cours des années 2000-2004 de près de 24 %, leur part relative par rapport au Québec demeure marginale et demeure largement sous le poids relatif de sa population (3,4 %).

TABLEAU 14

Dépenses totales de R & D intra-muros du secteur des entreprises,
Mauricie et ensemble du Québec, 2000 à 2004

Source: Compilation à l'ISQ à partir de l'Enquête sur la recherche et développement dans l'industrie canadienne de Statistique Canada.

Année	Mauricie (milliers de \$)	Le Québec (milliers de \$)	Part Mauricie/ Québec
2000	33 588	3 641 947	0,9 %
2001	34 830	4 158 710	0,8 %
2002	79 918	4 131 544	1,9 %
2003	87 850	4 153 433	2,1 %
2004	78 505	4 307 416	1,8 %

Nous n'avons pas d'informations pour ce qui est spécifiquement de la MRC des Chénoux. Quelle est la place de la R&D dans les entreprises de la MRC ? Une information qui serait précieuse pour évaluer le niveau d'innovation au sein de ces entreprises, l'innovation étant considérée à juste titre comme un facteur déterminant dans le développement futur des entreprises dans le contexte de la mondialisation.

4.2 ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

Ce chapitre regroupe ce que nous retenons des divers exercices de consultations réalisés, tant au niveau local que sectoriel, au cours de cette étape et qui nous apparaissent convergents. Cette analyse est davantage de nature qualitative. Mais, comme on le constatera, il n'y a pas de contradictions entre ces informations qualitatives et celles, quantitatives, présentées au chapitre précédent.

4.2.1 DÉVELOPPEMENT LOCAL

Rappelons que la MRC regroupe dix municipalités dont neuf ont participé activement à la présente démarche. Neuf rencontres de consultation locales ont donc été tenues au cours de l'automne, réunissant plus de deux cents personnes. Bien sûr, plusieurs éléments de constats soulevés lors de ces rencontres sont spécifiques à l'un ou l'autre des municipalités mais plusieurs éléments ressortent et qui semblent rejoindre tous les milieux consultés.

Les forces et opportunités des milieux locaux selon les personnes consultées

- ✓ homogénéité des municipalités constituant la MRC ; pas de ville-centre ; une MRC d'abord rurale; une MRC reposant sur le regroupement des services, où on a le sentiment d'avoir une prise sur le développement souhaité.
- ✓ une localisation des plus avantageuses le long du fleuve et l'autoroute A40, profitant de la proximité des villes-centres que sont Trois-Rivières et Shawinigan. Une situation géographique propice au développement résidentiel, notamment dans la partie ouest du territoire.
- ✓ une bonne qualité de vie ; diversité et quantité des services et équipements collectifs à proximité, sauf dans certaines municipalités. Une qualité de vie propice pour attirer des micro-entreprises et des travailleurs autonomes.
- ✓ une forte activité agricole, relativement prospère, mais qui fait face à des problèmes de relève. Un potentiel pour le développement agroalimentaire, notamment en transformation.
- ✓ un potentiel pour un développement agrotouristique significatif, notamment au plan des productions du terroir.
- ✓ qualité du patrimoine historique et religieux ; variété d'attraits récréotouristiques ; beauté et variété de paysages.
- ✓ présence de nombreux groupes communautaires qui contribuent au développement des milieux.

Les faiblesses et contraintes des municipalités selon les personnes consultées

- ✓ faible masse critique de la population pour pouvoir supporter le développement. Nécessité de partage et de mise en commun des ressources pour bénéficier de services et d'équipements collectifs.
- ✓ vieillissement de la population ; exode des jeunes et des personnes âgées en perte d'autonomie ; tendance à la baisse au plan démographique. Certaines municipalités n'ont pas la masse critique de population pour pouvoir conserver les services de proximité, ce qui entraîne encore davantage une certaine dévitalisation.
- ✓ un co-voisinage agriculteurs / « rurbains », qui pourrait susciter de nombreuses frictions au fur et à mesure du développement résidentiel.
- ✓ problématique de la relève au plan entrepreneurial, notamment en milieu agricole.
- ✓ l'esprit de clocher est encore présent même si moins intense.
- ✓ faiblesse du leadership sur le territoire.
- ✓ appartenance ambivalente de Notre-Dame-du-Mont-Carmel à la MRC.

- ✓ proximité des villes-centres entraînant de fortes fuites commerciales vers le milieu urbain. Faiblesse de l'achat local.
- ✓ une grande partie de la population travaille à l'extérieur du territoire tandis qu'une bonne partie des emplois sur le territoire sont occupés par des personnes résidant à l'extérieur du territoire.
- ✓ manque d'investisseurs et d'entrepreneurs pour créer de la richesse collective ; peu ou pas de conditions facilitantes (terrains et bâtiments desservis et bien localisés).
- ✓ pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Des entreprises qui ont de la difficulté à recruter. Des secteurs économiques « mous » qui nécessitent des efforts de diversification et d'amélioration de la productivité. Faible nombre d'emplois spécialisés.
- ✓ un réseau routier qui se dégrade et qui est peu propice au développement, en dehors de l'autoroute 40 et de la 138. Faiblesse du réseau cyclable et des sentiers motorisés (motoneige et quad), peu propices au développement récréotouristique du territoire.
- ✓ problématique de l'approvisionnement en eau dans plusieurs municipalités.
- ✓ apparence des portes d'entrée des municipalités peu attractive.
- ✓ essoufflement du bénévolat dans les organismes de loisir, culture et du secteur communautaire.
- ✓ un territoire peu connu à l'extérieur de la région.
- ✓ absence d'une salle multifonctionnelle sur le territoire.
- ✓ perceptions de contraintes au développement liées aux règles de la CPTAQ.
- ✓ un territoire dont le développement semble grandement dépendant de celui de Trois-Rivières.

Les enjeux au plan local selon les personnes consultées

- ✓ le maintien et l'accroissement de la population pour maintenir les services de proximité : contrer l'exode des jeunes et des personnes âgées ; attirer des jeunes familles ; mieux desservir une population vieillissante.
- ✓ le maintien des acquis au plan économique en soutenant les entreprises existantes. Meilleur soutien des entreprises dans l'innovation, la productivité et la mise en marché. Nécessité de miser sur des entreprises à valeur ajoutée. Minimiser les freins au développement.
- ✓ le développement de la culture entrepreneuriale.
- ✓ le développement de la notoriété du territoire ; se faire connaître et attirer ; le développement du sentiment d'appartenance de la population.
- ✓ une cohabitation à négocier entre le milieu agricole et le milieu résidentiel.
- ✓ la reconnaissance des caractéristiques et des forces de chaque municipalité et l'intérêt de miser sur un développement complémentaire, sans dédoublement.
- ✓ l'accessibilité aux nouvelles technologies pour assurer le développement du territoire (Internet, etc.).
- ✓ la mise en valeur du potentiel récréotouristique et agrotouristique.

- ✓ le développement de la relève, notamment au plan agricole et entrepreneurial.
- ✓ l'amélioration du cadre de vie pour retenir et attirer la population et des entreprises ; un cadre de vie qui mise sur le caractère rural du territoire pour se distinguer de la ville.

Cinq rencontres de consultation sectorielles ont également été tenues, réunissant près d'une centaine de personnes. Ces rencontres ont permis de dégager les perceptions des entreprises et organismes dans chacun de ces secteurs sur la situation actuelle et sur les enjeux auxquels sont confrontés ces secteurs.

4.2.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le territoire de la MRC des Chenaux, au plan économique, repose d'abord et avant tout sur un secteur industriel relativement diversifié, sans secteur moteur sur lequel s'appuyer, et qui, comme partout au Québec, fait face aux effets de la mondialisation et à la hausse du dollar canadien, et sur un secteur agricole en bonne santé mais qui doit, lui également, faire face aux mêmes effets, auxquels s'ajoutent des problèmes de plus en plus criants de relève.

Par ailleurs, la performance économique de la région de la Mauricie – et la MRC des Chenaux ne fait pas exception – est parmi les plus faibles du Québec et l'entrepreneuriat y est également faible, constituant certainement un des défis majeurs du territoire à tous les plans ; par ailleurs, les secteurs identifiés dans le projet Accord pour la région sont à toute fin pratique absents du territoire de la MRC, laissée en ce sens à lui-même au plan économique.

4.2.3 Industries et services

Les forces et opportunités du secteur selon les entreprises consultées

- ✓ l'homogénéité du territoire, avec trois pôles industriels qui ne sont pas en compétition entre eux.
- ✓ une vitalité économique basée d'abord et avant tout sur la PME, qui doit faire face au défi de la restructuration, en termes de productivité et de développement de marchés.
- ✓ la mondialisation : autant une opportunité qu'une contrainte.
- ✓ le territoire bénéficie d'une situation géographique avantageuse en termes d'accessibilité pour les municipalités le long de la 40, beaucoup moins pour ce qui est des autres municipalités compte tenu du réseau routier.

Les faiblesses et menaces du secteur selon les entreprises consultées

- ✓ petitesse des zones blanches propices au développement industriel ; manque de disponibilités de terrains et de bâtiments favorables au plan des infrastructures et de l'accessibilité ; manque d'agressivité et de ressources dans le recrutement d'entreprises.
- ✓ absence d'une image de marque de notre territoire ou, dans certains cas, image négative du territoire (ex. compostage) qui nuit au recrutement des personnes et des entreprises.
- ✓ les entreprises déplorent le manque de leadership sur le territoire, à tous les niveaux.
- ✓ difficulté à faire connaître nos succès ; les entreprises qui ont de tels succès ne veulent pas les faire connaître. Un milieu peu propice aux entrepreneurs.
- ✓ conjoncture économique difficile pour les entreprises manufacturières.

- ✓ difficulté grandissante de recrutement de personnel ; faiblesse de l'offre pour attirer du personnel au plan du logement, des services et du transport.
- ✓ les priorités au niveau régional ne concordent pas à la réalité du territoire.
- ✓ une certaine dispersion des entreprises au profil industriel diversifié, ce qui peut être une force et une faiblesse.
- ✓ pas de locomotive au plan des entreprises.

Les grands enjeux, tels que perçus par les entreprises consultées

- ✓ le développement du secteur de la transformation agroalimentaire.
- ✓ la nécessité d'avoir un plan de recrutement d'entreprises ; être plus agressif à ce niveau, à l'exemple de Trois-Rivières.
- ✓ la nécessité que les organismes de soutien au développement travaillent ensemble, sans dédoublement et sans éparpillement.
- ✓ la nécessité de concentrer les énergies sur la consolidation et le développement des entreprises existantes; nécessité d'une plus grande présence des organismes (CLD et SADC) auprès des entreprises.
- ✓ la nécessité de se doter d'un Fonds de développement économique.
- ✓ le défi d'être globalement plus attrayant, pour la population et la main-d'œuvre, les entreprises et les touristes.
- ✓ le défi que les entreprises travaillent davantage ensemble.

4.2.4 Développement agricole, agroalimentaire et forestier

Les secteurs agricole et forestier sont des secteurs moteurs sur le territoire de la MRC, ne serait-ce que du point de vue des superficies occupées. Ils sont des éléments clés dans l'identité même du territoire, essentiellement rural.

De l'avis des personnes rencontrées, la MRC des Chenaux constitue un territoire prospère au niveau agricole et agroalimentaire qui a su développer des expertises particulières, notamment au plan de l'acériculture, et de certaines productions de créneaux, notamment au plan du bio; mais il s'agit d'un secteur qui fait face à des défis majeurs pour sa survie et son développement.

Les forces et opportunités du secteur selon les entreprises consultées

- ✓ le territoire bénéficie d'une bonne situation géographique, propice au développement agricole et agroalimentaire, entre les grands centres urbains, des marchés potentiels pour des produits de créneaux qui méritent d'être développés davantage.
- ✓ un milieu rural bénéficiant d'une qualité de vie enviable.
- ✓ un bon nombre de productions de créneaux en développement, notamment au plan bio ; opportunités de développement pour faire face aux problèmes du secteur agricole plus industriel qui, lui, fait face à la mondialisation et à la hausse du dollar.
- ✓ le milieu agricole comprend en effet deux mondes : l'agriculture de type industriel (grande culture, industrie laitière, etc.) et une agriculture de type artisanal.

- ✓ un territoire de forêt privée : opportunités de développement de feuillus plutôt que du résineux ; opportunités de miser sur la transformation.
- ✓ un secteur en avance en matière d'aménagement agro-environnemental. Mise en place de clubs agro-environnementaux (implication de l'UPA).
- ✓ comment faire de la gestion des cours d'eau une vraie force pour le territoire ?

Les faiblesses et menaces du secteur selon les entreprises consultées

- ✓ un secteur qui, compte tenu des règles internationales imposées, est condamné à toujours grossir et c'est difficile financièrement ; l'agriculture devient industrielle, avec tout ce que ça comporte. La seule alternative : des produits de créneaux ou de spécialités et les productions ciblées dont le bio. Besoins de diversification de la production agricole pour faire face à la conjoncture.
- ✓ faiblesse de l'achat local ; même si le marché local n'est pas suffisant, il faut tout de même s'assurer d'une meilleure consommation locale et régionale. Pas d'organisation de la promotion locale et régionale
- ✓ manque de concertation entre producteurs et transformateurs, entre transformateurs et le secteur commercial.
- ✓ problèmes de la relève, au niveau entrepreneurial, qui deviennent criants ; un cadre financier qui empêche les jeunes de prendre la relève. Besoin de mentorat pour soutenir l'entrepreneuriat ; besoin de transfert intergénérationnel.
- ✓ nécessité de faire appel à de la main-d'œuvre étrangère faute de main-d'œuvre locale. Peut-être une situation liée aux conditions de travail offertes. Nécessité de trouver des façons de garder cette main-d'œuvre malgré des productions saisonnières ; trouver des façons de se partager la main-d'œuvre entre producteurs ayant des cycles de production différents.

Les grands enjeux, tels que perçus par les entreprises consultées

- ✓ la préservation et le développement du potentiel forestier et agricole du territoire.
- ✓ la mise en marché des productions, aux niveaux local et régional. Intérêt d'un organisme de mise en marché. Intérêt de regrouper les divers maillons de la chaîne (producteurs, transformateurs, commerces) et ainsi briser l'isolement des producteurs.
- ✓ la diversification des productions, vers des productions de créneaux. Nécessité de contrer l'essoufflement des petits producteurs artisanaux.
- ✓ nécessité de valoriser davantage la vie agricole comme alternative à la vie urbaine ; donner des exemples aux jeunes ; valoriser la passion du métier.
- ✓ le développement du secteur de la transformation.
- ✓ le développement du secteur agrotouristique comme complément à l'activité agricole, forestière et agroalimentaire.
- ✓ le danger que le développement résidentiel vienne à faire perdre le caractère rural du territoire, qu'il faut vendre davantage, parce qu'une de nos forces.

4.2.5 *Tourisme et villégiature*

Les forces et opportunités du secteur selon les entreprises consultées

- ✓ variété du territoire, diversité des paysages; un ensemble diversifié de produits et d'attraits; une situation qui s'est améliorée avec le temps; présence accrue de l'agrotourisme, le milieu agricole et agroalimentaire étant une de caractéristiques distinctives du territoire.
- ✓ présence du fleuve et du Chemin du Roy, qui constitue un produit d'appel à développer davantage.
- ✓ des rivières à mettre davantage en valeur; le parc de la rivière Batiscan : un produit à vocation régionale qui prend de l'importance (50 000 visiteurs).

Les faiblesses et menaces du secteur selon les entreprises consultées

- ✓ besoin de soutien technique et professionnel en matière de promotion touristique.
- ✓ confusion des rôles entre CLD et ATR.
- ✓ faiblesse de l'offre d'hébergement, les gîtes plus particulièrement compte tenu du caractère rural du territoire. Peu ou pas de restauration régionale ou du terroir.
- ✓ peu d'événements à caractère touristique; des événements d'abord de nature locale.
- ✓ besoin de mieux organiser le produit en forfait et suggestion de séjour ou de circuit. Besoins de travailler ensemble; aucun intervenant ne peut se développer seul.
- ✓ manque de visibilité de l'offre touristique; problèmes d'affichage.
- ✓ des perceptions quant aux embûches faites au développement (réglementation notamment).
- ✓ pas de produits relativement connus, hormis les «petits poissons de chenaux» qui constituent un produit mature.
- ✓ des produits et attraits peu connus de la population et de beaucoup d'intervenants touristiques eux-mêmes, malgré les bons coups à ce niveau avec la tournée du début de saison organisée par le CLD.

Les grands enjeux, tels que perçus par les entreprises consultées

- ✓ le développement du Fleuve, du Chemin du Roy et du parc de la Batiscan comme produit d'appel; nécessité de faire les liens avec l'arrière-pays.
- ✓ l'agrotourisme : un fort potentiel sous-exploité.
- ✓ nécessité d'une mise en commun au plan promotionnel.
- ✓ nécessité d'un plus grand soutien au développement touristique.
- ✓ nécessité de pouvoir se donner un positionnement distinctif sur les marchés touristiques.

4.2.6 *AU PLAN SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE*

L'entraide, le bénévolat et les réseaux de toutes sortes sont les piliers de la qualité de vie dans tous les milieux ; c'est également vrai sur le territoire de la MRC des Chenaux. Ces initiatives ont pour effet d'améliorer la capacité des citoyens et des groupes de citoyens à agir et à intervenir dans

leur milieu. En définitive, c'est une implication extrêmement profitable pour l'ensemble de la collectivité.

Les forces et opportunités du secteur selon les organismes consultés

- ✓ un secteur communautaire de plus en plus solidaire et uni ; réseautage / maillage récent et réussi. Par exemple, l'existence de la CDC (Corporation de développement communautaire), qui représente l'ensemble du milieu communautaire et de plusieurs entreprises d'économie sociale.
- ✓ des services communautaires et sociaux très diversifiés et complets : lutte à la pauvreté, services aux aînés, Maison de la famille, covoiturage, comptoir alimentaire, comptoir de meubles, impôt bénévole, etc.
- ✓ la CDC : reconnaissance et appui de la MRC ; financement récurrent des gouvernements.
- ✓ importance du bénévolat dans le réseau des organismes communautaires.
- ✓ capacité élevée de mobilisation, d'implication des citoyens.
- ✓ le milieu communautaire a toujours eu une vision MRC.
- ✓ un milieu impliqué dans plusieurs instances décisionnelles (CLD, Pacte rural, SADC, CSSS) et plusieurs comités ad hoc.
- ✓ un milieu proactif qui a permis notamment la création d'un immeuble regroupant plusieurs entreprises d'économie sociale et organismes communautaires.
- ✓ un journal communautaire mensuel (le *Bulletin des Chenaux*) distribué dans tous les foyers de la MRC.
- ✓ les centres d'action bénévole offrent un service de transport de personnes dans le besoin pour des services médicaux.

Les faiblesses et menaces du secteur selon les organismes consultés

- ✓ plusieurs organismes communautaires n'ont pas un financement adéquat, compte tenu de la taille de la MRC ; plusieurs organismes communautaires voient leur financement plafonné depuis une dizaine d'années ; en dollars constants, cela représente une diminution du financement.
- ✓ les emplois dans le secteur communautaire : mal payés et souvent précaires.
- ✓ inexistence de transport collectif qui pénalise les clientèles les plus vulnérables : aînés, jeunes, décrocheurs, familles à faible revenu (ne peuvent avoir deux autos).
- ✓ pas de développement du logement social depuis 15 ans.
- ✓ insuffisance de reconnaissance du secteur communautaire par certaines municipalités, en partie par méconnaissance.
- ✓ une certaine méconnaissance, par la population, des services offerts par les organismes communautaires; on s'y intéresse lorsqu'on en a besoin.
- ✓ absence de ville-centre dans la MRC : chaque organisme se doit d'être présent dans chaque municipalité.

- ✓ le recrutement des bénévoles pourrait devenir de plus en plus difficile avec le vieillissement de la population.
- ✓ Notre-Dame-du-Mont-Carmel : manque de cohésion et d'harmonisation territoriale avec la MRC, en particulier au plan de la santé et des services sociaux.

Les grands enjeux en matière de développement social et communautaire

- ✓ le financement des organismes communautaires : assurer un financement équitable avec les organismes comparables de la MRC Mékinac ; assurer une indexation annuelle adéquate des budgets de fonctionnement.
- ✓ le recrutement des bénévoles et la mobilisation des citoyens : maintenir le niveau actuel de dynamisme dans un contexte de vieillissement de la population.
- ✓ la mobilité des clientèles les plus vulnérables : assurer un service de transport collectif adéquat.
- ✓ l'accroissement de l'offre de logement social, notamment pour les aînés.
- ✓ une meilleure connaissance par la population des services offerts par le milieu communautaire.
- ✓ la pleine reconnaissance du milieu communautaire par les municipalités et les instances publiques.

4.2.7 LOISIR ET CULTURE

De façon générale, on a noté une progression importante de ces secteurs au cours des années avec l'adoption la Politique culturelle et celle à venir de la Politique familiale ; le défi principal étant de poursuivre sur cette lancée.

Les forces et opportunités selon les organismes consultés

- ✓ un réveil de la culture sur le territoire au cours des dernières années.
- ✓ un fort bénévolat mais qui s'essouffle.
- ✓ une bonne satisfaction de la population sur ce qui lui est offert (voir enquête dans le cadre de la politique familiale).
- ✓ un patrimoine culturel important, notamment nos églises.
- ✓ une nouvelle politique culturelle concertée avec une volonté affirmée que cela donne des résultats.
- ✓ un développement plus affirmé dans les milieux qui bénéficient d'une personne à temps plein pour organiser et soutenir.
- ✓ l'émergence d'événements culturels avec une bonne participation ; nécessité de mieux coordonner pour s'harmoniser et ne pas dédoubler.

Les faiblesses et menaces selon les organismes consultés

- ✓ faible nombre de la population (masse critique difficile à atteindre) pour pouvoir offrir les services et activités souhaités.
- ✓ besoins d'activités et d'équipements pour mieux rejoindre les adolescents.

- ✓ multiplication des comités avec toujours le même bassin de bénévoles.
- ✓ manque d'implication des jeunes.
- ✓ nécessité de préserver le patrimoine religieux dans un contexte de baisse de la pratique religieuse ; sous-utilisation de ces établissements.
- ✓ besoin d'une plus grande ouverture des municipalités à la coopération et à la mise en commun des ressources.
- ✓ faiblesses des réseaux intermunicipalités (pistes cyclables, sentiers de randonnée, etc.).
- ✓ la proximité de Trois-Rivières qui attire et qui réduit le bassin de clientèle potentielle pour les activités locales.
- ✓ nécessité d'un inventaire des ressources de façon à mieux les utiliser et mieux informer sur ce qui est offert.
- ✓ faiblesse du sentiment d'appartenance, notamment chez les jeunes.

Les grands enjeux en matière de culture, loisir et plein air

- ✓ le développement d'un esprit de communauté pour l'ensemble du territoire (cohésion dans l'offre intermunicipalités, mise en commun des ressources).
- ✓ l'intérêt de pouvoir mieux profiter de nos grands équipements collectifs que sont les églises, notamment comme lieu de diffusion, et les écoles.
- ✓ la mise en œuvre des politiques culturelle et familiale.
- ✓ l'information aux citoyens de l'offre d'activités offertes sur l'ensemble du territoire (mise en commun).
- ✓ le soutien au bénévolat et son renouvellement (relève).
- ✓ globalement, une meilleure qualité de vie pour retenir et attirer des résidents et des touristes ; miser sur le caractère «nature et culture».

5 LES ENJEUX ET CHAMPS PRIORITAIRES DU PACTE RURAL 2007-2014

5.1 LES ENJEUX ISSUS DE LA PNR2

Les enjeux évoqués dans la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 correspondent à une lecture de la situation guidée par diverses consultations menées dans tous les territoires du Québec. Dans notre MRC, l'exercice de planification stratégique a permis de mettre en évidence les enjeux et défis spécifiques au territoire de la MRC des Chenaux. On constate que ceux-ci correspondent aux enjeux de la Politique nationale de la ruralité. Toutefois le portrait et le diagnostique ont permis de préciser comment les enjeux s'inscrivent spécifiquement dans le territoire.

Maintenir et accroître la démographie de notre territoire, mettre en valeur le potentiel humain de nos communautés rurales, rechercher dans une optique de développement durable un modèle de développement qui reflète ce que nous sommes et ce que nous voulons devenir, continuer et approfondir notre démarche pour le développement d'une économie solidaire et diversifiée

s'appuyant sur des entrepreneurs et des produits innovateurs, voilà les enjeux et défis dans notre territoire et qui se retrouvent aussi dans la Politique nationale de la ruralité 2007-2014.

Les consultations menées dans le cadre de l'élaboration de ce plan de travail et celles qui ont été réalisées lors de la confection du dernier schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Chenaux confirment ces enjeux. Aussi, lors des consultations menées lors de l'exercice de planification stratégique territoriale, les participants ont partagé leur lecture de la situation et formuler les enjeux locaux et territoriaux qu'ils perçoivent. Au terme de cet exercice, les enjeux identifiés ainsi que les stratégies et actions qui s'y rattachent ont été intégrés au plan de travail pour l'actualiser.

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- ✓ promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations;
- ✓ favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire;
- ✓ assurer la pérennité des communautés rurales;
- ✓ maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques.

LES OBJECTIFS D'INTERVENTION

- ✓ renforcer le rôle des élus municipaux et consolider celui des MRC dans l'offensive de développement rural;
- ✓ assurer à chaque territoire les moyens d'agir;
- ✓ encourager une dynamique de développement par territoire;
- ✓ poursuivre un développement multiforme en milieu rural;
- ✓ favoriser la coopération et la complémentarité rurale urbaine;
- ✓ promouvoir le mode de vie rural.

5.2 L'ENJEU DES TERRITOIRES DÉVITALISÉS

Les informations disponibles et les outils de mesure du développement existants indiquent qu'il n'y a pas de municipalités dévitalisées dans la MRC des Chenaux. Bien sûr les municipalités présentent des différences par leurs poids démographiques, leur base économique, leur cadre de vie et autres caractéristiques socio-économique. Certaines d'entre elles ont des besoins particuliers de développement local.

5.3 L'ENJEU D'UNE APPROCHE DE TERRITOIRE

Notre premier pacte rural a permis la réalisation de 30 projets territoriaux sur un total de 63. Il faut préciser que plusieurs projets locaux ont un impact territorial. Par exemple, l'installation d'un chapiteau au Vieux Presbytère de Batiscan a permis la tenue d'événements, ce qui a amélioré l'offre culturelle de l'ensemble de la population régionale.

Voilà les éléments qui favorisent les projets territoriaux :

- ✓ les critères d'analyse des projets et les modalités d'affectation des fonds favorisent la réalisation de projets de territoire;
- ✓ implication d'organismes partenaires dont le territoire d'intervention regroupe la majorité sinon toutes les municipalités de la MRC;
- ✓ réponses à des problématiques territoriales en développement social (PAIR, Aidants naturels, handicapés) qui sont particulièrement assumées par des organismes communautaires partenaires du développement rural ;
- ✓ «communauté d'intérêts » de plusieurs municipalités. Exemples : axe touristique de la route 138 qui canalise un flux touristique important et qui a été le lieu d'une stratégie de rétention touristique.

En définitive, la MRC des Chenaux a été le lieu de nombreux projets régionaux. Pour la période couvrant le 2^e pacte rural, le défi consistera à augmenter la cohérence des projets entre eux afin qu'ils s'insèrent dans une stratégie concertée. Encore là, l'exercice de planification stratégique territoriale à venir sera en ce sens très pertinent.

5.4 LES ENJEUX ET DÉFIS IDENTIFIÉS PAR LA MRC DES CHENAUX, LE PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Les enjeux et défis identifiés durant l'exercice de planification stratégique sont peu nombreux, mais ils sont majeurs et il faut y faire face. Nous avons tenté de faire ressortir ce qui apparaît le plus consensuel dans les diverses analyses et consultations réalisées. Rappelons que l'objectif ultime de cette démarche est de maximiser la synergie entre le milieu municipal et les intervenants socioéconomiques, sociaux et culturels du territoire et de s'assurer que tous «rament dans la même direction». Pour y arriver, il faut nécessairement concentrer les énergies sur un nombre limité d'enjeux mais qui font consensus.

Par cet exercice de planification stratégique, on a visé non seulement à miser sur les forces du territoire de la MRC des Chenaux et à préserver ses acquis, mais on a cherché également à profiter des opportunités qui s'offrent, à atténuer ou éliminer, dans la mesure du possible, les faiblesses importantes du territoire et à contrer les menaces à son développement. Autrement dit, on doit tenir compte des enjeux qui émergent du diagnostic et relever un certain nombre de défis.

Le diagnostic ici présenté aura un caractère de réchauffé, où rien de neuf ne ressort. Rappelons que l'objectif d'un tel exercice est de synthétiser l'information et de mettre en perspective les divers éléments d'un état de situation qui fera consensus. Il faut qu'on se donne des orientations qui vont concentrer les énergies, focaliser l'action et les ressources sur un nombre limité de priorités, qu'on s'assure de « ramer tous dans le même sens ». C'est là le grand défi de la planification stratégique.

Nous avons identifié certains enjeux et défis qui nous apparaissent particulièrement importants. Déjà le document ici présenté comporte un nombre significatif de défis et plusieurs vont même estimer qu'il en manque ; mais tous ces défis ne pourront être relevés avec la même intensité. Il faudra bien sûr prioriser et c'est là l'exercice le plus difficile dans une telle démarche de planification.

À noter que l'ordre de présentation de ces enjeux et des défis ne reflètent aucun ordre de priorités.

Enjeux, défis et engagements du conseil de la MRC :

5.4.1 Enjeu 1 - Faire face à une décroissance démographique et au vieillissement de la population

Défis

- ✓ l'amélioration du cadre de vie pour retenir et attirer la population;
- ✓ l'accroissement de l'offre de logements, notamment pour les aînés;
- ✓ une plus grande place à faire aux jeunes;
- ✓ le recrutement, l'accueil et l'intégration d'immigrants qualifiés pouvant répondre aux nouveaux besoins de main-d'œuvre.

MRC

- ✓ la croissance de la population constitue «la priorité» du territoire et de ses municipalités;
- ✓ réaliser une mise en marché collective pour «vendre» le territoire et y attirer de nouveaux résidents;
- ✓ chaque municipalité s'engage à répertorier les terrains disponibles et viabilisés pour le développement résidentiel, se doter d'un plan de match pour viabiliser progressivement les terrains qui ne le sont pas et examiner les possibilités de terrains pour du développement locatif, notamment pour les personnes âgées;
- ✓ entreprendre les actions nécessaires pour assurer un service fonctionnel de l'internet et de la téléphonie cellulaire sur le territoire.

5.4.2 Enjeu 2 - Une cohabitation harmonieuse et dynamique du territoire

Défis

- ✓ la mise en œuvre des plans d'urbanisme découlant du schéma d'aménagement de la MRC;
- ✓ la mise en valeur des cours d'eau du territoire;

MRC

- ✓ Avec le schéma d'aménagement et les mesures qui en découlent, la MRC dispose de tous les outils pour assurer une cohabitation harmonieuse sur le territoire;
- ✓ Chaque municipalité s'engage à se donner un plan de match pour mettre en œuvre les plans d'urbanisme découlant du schéma;
- ✓ Faire mieux connaître l'ensemble des dispositions adoptées pour assurer une cohabitation harmonieuse sur le territoire.

5.4.3 Enjeu 3 - S'assurer d'un développement économique qui repose sur les forces et opportunités du territoire

Défis

- ✓ La coordination et l'harmonisation des ressources de soutien au développement économique et la mise en place des mesures et programmes susceptibles d'assurer la pérennité et le développement des entreprises existantes;
- ✓ Le soutien à l'amélioration de la performance des entreprises existantes en matière d'innovation et de créativité; la disponibilité de ressources spécialisées en mesure de soutenir les entreprises dans l'amélioration de leur compétitivité;
- ✓ La promotion du territoire et de ses avantages distinctifs pour y attirer des travailleurs autonomes; la mise en place des conditions facilitantes à la venue d'entreprises;
- ✓ Le soutien et la promotion de l'entrepreneuriat, surtout auprès des jeunes;
- ✓ Le développement du secteur du tourisme et de l'agrotourisme;
- ✓ Le développement du secteur agroalimentaire et la diversification des productions agricoles vers des productions de créneaux; une meilleure mise en marché des productions au plan local et régional.

MRC

Les priorités en matière de développement économique sont:

- ✓ Le soutien à la consolidation et au développement des entreprises existantes;
- ✓ Le soutien au développement du secteur agricole et de la transformation agroalimentaire;
- ✓ Le soutien au développement du secteur du tourisme, en complémentarité avec le secteur agricole;
- ✓ Évaluer la pertinence d'une corporation qui prendrait en charge le développement et la promotion d'un ensemble d'attraits touristiques sur une base permanente et non saisonnière;
- ✓ Harmoniser les plans d'action des organismes de soutien au développement économique sur le territoire.

5.4.4 Enjeu 4 - Développer la solidarité et le sentiment d'appartenance, se faire connaître et reconnaître

Défis

- ✓ L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de promotion et de visibilité pour attirer des personnes, des entreprises, des investissements et des visiteurs;
- ✓ Le développement d'un positionnement distinctif et d'une image de marque qui soit distinctive et unique et qui puisse être véhiculée par l'ensemble du milieu.

MRC

- ✓ Chaque municipalité s'engage à mettre en œuvre son plan d'action découlant de la politique familiale, dans la mesure de ses moyens.

5.4.5 Enjeu 5 - Améliorer la qualité de vie comme facteur attractif autant que rétentif

Défis

- ✓ La mise en œuvre des politiques culturelle et familiale;
- ✓ Le développement d'un esprit de communauté pour l'ensemble du territoire (cohésion dans l'offre intermunicipalités, mise en commun des ressources);
- ✓ Une plus grande participation citoyenne au sein des diverses structures politiques et administratives du territoire, particulièrement les jeunes;
- ✓ La reconnaissance et le soutien des organismes du milieu qui ont pour mission d'améliorer les conditions de vie de la population: familles, jeunes, femmes, personnes âgées, etc.

MRC

- ✓ Appuyer et collaborer à la formation et aux actions du Réseau en loisir prévu dans la politique familiale;
- ✓ Préciser ce qu'est un équipement collectif sur le territoire de façon à orienter les choix futurs;
- ✓ Planifier le réseau cyclable pour l'ensemble du territoire et que chaque municipalité en tienne compte.

5.5 LES MÉCANISMES DE SUIVI DE L'ÉVOLUTION DES ENJEUX ET D'ÉVALUATION

Un comité de suivi de la planification stratégique assurera le suivi de l'évolution des enjeux. Il se compose de Monsieur Guy Veillette, maire de St-Narcisse, Anne Desjardins, d'Emploi-Québec, Daniel Lemay, des Caisses Desjardins et Pierre Hélie, du groupe Lafrenière Tracteurs. Son mandat est d'évaluer les changements qui surviennent et de vérifier l'atteinte des objectifs du plan stratégique. Il fait rapport au conseil de la MRC. Aussi, en regard des diverses initiatives et projets menés par les partenaires du développement, le comité de suivi évaluera le chemin parcouru pour répondre aux défis et enjeux.

6 LA MOBILISATION DES MILIEUX :

6.1 AU NIVEAU DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC

Il est primordial de soutenir l'élaboration d'une vision commune du développement territorial et les stratégies d'action qui la concrétise. La mobilisation dans le cadre du premier pacte rural a permis de mobiliser les intervenants qui ont mené 33 projets territoriaux sur un total de 70. De 2007 à 2010 sur une période de trois ans, on compte 24 projets territoriaux sur un total de 44. Ainsi de 2002 à 2010, 57 projets territoriaux ont été réalisés sur un grand total de 114 projets.

Certaines actions de mobilisation à l'échelle territoriale sont menées. Elles ont permis d'atteindre des résultats relativement satisfaisants durant les dernières années:

- ✓ soutenir les partenariats entre municipalités qui pourraient identifier des intérêts et des projets communs;
- ✓ soutenir les partenaires qui élaborent des projets territoriaux;
- ✓ identifier les problématiques territoriales et établissement de partenariats pour la réalisation des initiatives qui s'y rattachent.

Pour l'ensemble du territoire, l'exercice de planification stratégique a permis la mobilisation des partenaires du développement de la MRC des Chenaux. Voilà en quelques chiffres l'ampleur de la mobilisation:

- ✓ quinze rencontres sectorielles (5 secteurs x 3 rencontres) qui ont regroupé 58 participants et suscité 165 participations;
- ✓ Deux forums citoyens, le 16 février 2008, où 114 participants sont venus identifier les enjeux prioritaires du territoire et le 26 mars 2009 où 75 citoyens et leaders du milieu ont participé à la conclusion de la démarche de planification stratégique.

Cette vaste mobilisation devrait permettre l'émergence de nombreuses initiatives qui seront plus cohérentes entre elles et en concordance avec des priorités territoriales identifiées.

Voilà les objectifs de cette démarche de planification stratégique :

Objectifs généraux

- ✓ élaborer un plan de développement stratégique triennal qui permettra aux différents acteurs de travailler ensemble dans la même direction;
- ✓ établir un diagnostic du territoire;
- ✓ mobiliser les principaux acteurs socio-économiques de la communauté afin de créer une dynamique de partenariat propice au développement local (vision d'avenir mobilisatrice et partagée);
- ✓ initier et réaliser des projets porteurs, structurants et durables pour le développement des municipalités de la MRC des Chenaux tout en favorisant la création et le maintien d'emplois (actions concrètes et réalistes).

Objectifs spécifiques

- ✓ Cerner les enjeux auxquels le territoire de la MRC des Chenaux sera confronté au cours des prochaines années;
- ✓ établir une vision et des orientations de développement auxquelles tous les acteurs du développement adhéreront;
- ✓ identifier les stratégies originales à mettre de l'avant pour concrétiser chacune des orientations;
- ✓ identifier des projets concrets de développement à réaliser afin de permettre à la MRC des Chenaux d'améliorer sa situation économique ainsi que la qualité de vie de ses citoyennes et de ses citoyens au cours des prochaines années;

- ✓ s'engager dans la réalisation de projets de développement qui auront été identifiés;
- ✓ créer une synergie entre les partenaires afin qu'ils travaillent ensemble, d'une façon encore plus cohérente et efficace, pour le développement de la MRC des Chenaux;
- ✓ assurer l'organisation du développement de la MRC des Chenaux pour mieux coordonner l'ensemble du développement du milieu.

6.2 AU NIVEAU DE CHACUNE DES MUNICIPALITÉS RURALES

La démarche de planification stratégique a permis la tenue de neuf rencontres de consultation dans les municipalités locales auxquelles ont participé 255 personnes. Ceci qui a permis de saisir les enjeux et identifier les défis pour chacune des municipalités et des priorités de chacun des milieux.

Bien que la mobilisation dans les municipalités repose sur l'implication citoyenne locale, le rôle de la MRC est de mettre en place les conditions favorables à cette mobilisation. La MRC ne peut et ne doit toutefois pas se substituer aux leaders du milieu. Alors, informer, fournir un soutien technique, accompagner les leaders locaux dans la définition de leur projet, par l'intermédiaire des professionnels du développement et supporter financièrement les initiatives, voilà essentiellement le rôle de la MRC.

Durant la période couverte par la première politique de développement rural, toutes les municipalités ont présenté des projets locaux. Cependant, certaines d'entre elles, dont la base économique est moins diversifiée, avaient tendance à moins présenter de projets. La démarche de planification stratégique a permis de mobiliser particulièrement ces municipalités. Alors la partie des fonds reliés au pacte rural affectée à des projets locaux permet de concrétiser les actions identifiées localement. Ainsi le résultat attendu est que chacune des dix municipalités réalise au moins un projet par année qui présente un caractère structurant en regard des enjeux et des défis qu'ils ont identifiés dans le cadre de la planification stratégique.

7 L'ANIMATION DES MILIEUX :

7.1 AU NIVEAU DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC

La MRC des Chenaux est jeune. Elle a été créée en 2002 dans la foulée des fusions municipales. Alors, elle doit mettre les bouchées doubles pour mettre en place différentes politiques et planifications que les autres MRC du Québec ont élaborées au cours de leur histoire.

La MRC des Chenaux a instauré une politique familiale. Cette initiative permet d'animer le milieu car des comités sont mis en place dans chaque municipalité afin de soutenir la réalisation de la politique et de concevoir le plan d'action qui s'y rattache. Aussi, une politique culturelle a été confectionnée et le plan d'action qui la concrétise est en voie d'être élaboré.

L'exercice de planification stratégique territoriale qui s'est tenue de 2007 à 2009 représente une forme particulièrement intense d'animation du milieu.

7.2 AU NIVEAU DE CHACUNE DES MUNICIPALITÉS RURALES

Le soutien des communautés dans l'identification et la formulation de projets fait normalement partie des tâches de l'agent de développement rural. Il faut toutefois souligner qu'en regard du contexte particulier de la MRC des Chenaux, ce soutien prendra différentes formes dépendant des particularités des collectivités locales concernées.

Le développement de plusieurs municipalités est soutenu par des comités de développement locaux qui ont développé un niveau d'expertise important. Le soutien de l'agent de développement rural se résumera parfois à diffuser l'information stratégique pertinente. La plupart de ces organismes regroupent les gens d'affaires et les citoyens les plus dynamiques et motivés par le développement de leur milieu. En voici la liste :

- l'Association de développement industriel et commercial de Sainte-Anne-de-la-Pérade (ADIC);
- le Comité de développement de Ste-Geneviève;
- la Commission de développement industriel et commercial de St-Narcisse (CDIC);
- la Société de développement économique de St-Stanislas (SDESS);
- le Comité de développement touristique de Batiscan;
- la Corporation récréotouristique de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
- le Comité de développement de St-Prosper;
- le Corporation touristique de Champlain.

Ces comités locaux de développement sont supportés par les municipalités locales pour leur fonctionnement et sont accompagnés par l'agent de développement rural souvent à toutes les étapes de l'élaboration de leurs projets, de la réflexion à la réalisation. Ils représentent donc des lieux privilégiés d'élaboration de stratégies et d'identification des actions en regard du développement local. Le résultat attendu de la part de ces groupes est qu'ils présentent des projets en lien avec les problématiques locales.

Par ailleurs, les municipalités qui ne possèdent pas de tels comités auront accès à un soutien plus substantiel qui peut consister en un accompagnement pour mobiliser la population. Cependant, cette mobilisation doit être authentique. Elle doit provenir de la volonté même de leaders locaux qui désirent susciter une prise en charge du développement local.

7.3 MOYENS MIS EN PLACE POUR ASSURER LE RENOUVELLEMENT DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Des Chenaux est un territoire très dynamique. Le nombre et la qualité des projets le démontrent bien durant les huit dernières années du Pacte rural. Cette participation citoyenne se canalise dans la vision et l'action de plusieurs instances. Ainsi, aux municipalités locales et aux comités de développement local, s'ajoutent des organismes et entreprises d'économie sociale qui sont des véhicules privilégiés de la participation citoyenne.

En soutenant les initiatives de ces organismes dans le cadre du pacte rural, la MRC s'assure que le milieu puisse se prendre en charge et mener avec succès des projets de développement rural. Dans ce contexte, la participation citoyenne et sa continuité sont mieux assurés.

Plusieurs partenaires représentent des lieux dans lesquels la participation citoyenne est particulièrement importante. En voici une liste non exhaustive :

- ✓ Les comités de développement locaux;
- ✓ Les organismes à but non-lucratifs :
 - Corporation Récréotouristique de Notre-Dame-du-Mont-Carmel (parc de la Gabelle);
 - Parc de la rivière Batiscan;
 - Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA);
- ✓ Les organismes communautaires :
 - Corporation de développement communautaire des Chenaux;
 - CAB de la Moraine;
 - CAB des Riverains;
 - Service de secrétariat communautaire des Chenaux;
 - Immeuble multiservice des Chenaux;
 - Carrefour jeunesse-emploi de Francheville;
 - Association québécoise des droits des retraité(e)s (AQDR) des Chenaux;
 - Les Éditions communautaires des Chenaux;
 - Fonds communautaires des Chenaux;
 - Association locale des personnes handicapées;
 - Maison de la famille des Chenaux;
- ✓ Le milieu associatif municipal:
 - Fabrique de Champlain;
 - Fabrique de St-Prosper;
 - Association des pourvoyeurs de pêche aux petits poissons des Chenaux;
 - Fondation des amis du Vieux presbytère de Batiscan;
 - Société arts et jardins du site Madeleine de Verchères;
 - Société historique de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
 - Société historique de Champlain.

8 L'INFORMATION ET LA REDDITION DE COMPTES À LA POPULATION

Le plan de communication touchant les différents aspects de la mise en œuvre du pacte rural comporte deux objectifs :

- ✓ informer la population en général des résultats obtenus en regard des enjeux et des défis;
- ✓ assurer le renouvellement de la participation citoyenne aux initiatives de développement rural;

Par ailleurs, diffuser les réussites représente un excellent moyen de susciter la volonté des citoyens et des organismes à réaliser des initiatives en développement rural. C'est aussi l'occasion de démontrer le dynamisme et la solidarité des divers acteurs du développement rural. Le tableau qui suit indique la nature de l'information diffusée, à qui elle est destinée, le moyen utilisé et la fréquence de diffusion.

Tableau 15 Plan de communication			
Information diffusée	Cible	Moyens	Date ou fréquence
Établissement du bilan 2007-2010	Population du territoire et de la Mauricie	Conférence de presse, médias écrits et électroniques du territoire et de la région	Printemps 2010
Reddition de comptes envers la population (enjeux, défis, projets réalisés)	Population du territoire et de la Mauricie	Courriels dans le réseau de partenaires, médias écrits et électronique du territoire et de la région	Une fois/an
		Sites web CLD et MRC	En continu
Appel de projets	Population du territoire	Courriels, site web CLD et MRC, médias du territoire (Bulletin des Chenaux et Hebdo Mékinac des Chenaux)	Une fois/an
Projets dans chaque municipalité locale et reddition de compte (enjeux, défis)	Population de chaque municipalité	Médias municipaux	Au besoin

9 LES MODALITÉS DE GESTION DU PACTE RURAL, DE L'AFFECTATION BUDGÉTAIRE ET DU SOUTIEN AUX PROJETS

9.1 LES RESPONSABILITÉS DES INTERVENANTS (ÉLUS, MRC, CLD, AGENTS DE DÉVELOPPEMENT RURAL, ETC.)

Tableau 8

Les partenaires de la MRC des Chenaux dans l'application du Pacte rural

Partenaires	Responsabilités
La MRC des Chenaux	✓ Mettre en œuvre et gérer le pacte rural
Le centre local de développement de la MRC des Chenaux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Offrir le soutien de l'agent de développement rural pour l'animation, la mobilisation et l'aide technique aux communautés rurales ainsi qu'au travail de concertation de la MRC; ✓ Offrir le soutien des ses professionnels pour l'analyse des projets soumis dans le cadre du pacte rural; ✓ Participer aux travaux du comité de développement rural; ✓ Devenir possiblement responsable de projets dans le cadre du Pacte rural.
L'agent rural	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rencontrer et informer des intervenants impliqués dans le développement rural, identifier différentes avenues de solution en lien avec les problématiques retenues; ✓ Agir comme chargé de projet dans l'application de la Politique nationale de la ruralité et plus spécifiquement dans l'élaboration et la mise en œuvre du pacte rural de la MRC Des Chenaux; ✓ Soutenir l'animation, la mobilisation et dispenser l'aide technique auprès des communautés rurales et pour le travail de concertation de la MRC.
Les autorités municipales et leurs administrations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Choisir et initier le processus de consultation dans leur municipalité respective; ✓ Participer à la consultation prévue au processus d'élaboration du plan de travail du Pacte rural; ✓ Devenir possiblement responsables de projets qui touchent leur municipalité dans le cadre du Pacte rural.
Les comités de développement locaux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participer à la consultation (planification stratégique) prévue au processus d'élaboration du plan de travail du Pacte rural; ✓ Devenir possiblement responsables de projets dans le cadre du Pacte rural.
Les organismes communautaires (Corporation de développement communautaire, centres d'action bénévole, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participer à la consultation (planification stratégique) prévue au processus d'élaboration du plan de travail du Pacte rural; ✓ Participer aux travaux du comité de développement rural (présence d'un représentant au comité) ; ✓ Devenir possiblement responsables de projets dans le cadre du Pacte rural.

Les associations locales dans chaque municipalité (Clubs Optimistes, Âges d'or, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participer à la consultation (planification stratégique) prévue au processus d'élaboration du plan de travail du Pacte rural; ✓ Devenir possiblement responsables de projets dans le cadre du Pacte rural pour les organismes qui détiennent une incorporation.
Les organismes à but non-lucratifs (parc de la Gabelle, parc de la rivière Batiscan, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe à la consultation (planification stratégique) prévue au processus d'élaboration du plan de travail du Pacte rural; ✓ Devenir possiblement responsable de projets dans le cadre du Pacte rural pour les organismes qui détiennent une incorporation.
Le Centre local d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe à la consultation (planification stratégique) prévue au processus d'élaboration du plan de travail du Pacte rural; ✓ Fournir l'information stratégique sur l'emploi dans la MRC des Chenaux; ✓ Participer aux travaux du comité de développement rural.
La commission scolaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participer à la consultation (planification stratégique) prévue au processus d'élaboration du plan de travail du Pacte rural; ✓ Devenir possiblement responsable de projets dans le cadre du Pacte rural.
Le Carrefour Jeunesse-emploi	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participer à la consultation (planification stratégique) prévue au processus d'élaboration du plan de travail du Pacte rural. ✓ Participer aux travaux du comité de développement rural; ✓ Devenir possiblement responsable de projets dans le cadre du Pacte rural particulièrement ceux en lien avec les jeunes (contrer l'exode des jeunes, générer « l'inode », stimuler la participation des jeunes à la vie sociale, politique, culturelle et économique locale).
La SADC de la Vallée de la Batiscan	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participer à la consultation (planification stratégique) prévue au processus d'élaboration du plan de travail du Pacte rural ; ✓ Participer aux travaux du comité de développement rural.
Le Centre de santé et service sociaux (CSS)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participer à la consultation (planification stratégique) prévue au processus d'élaboration du plan de travail du Pacte rural; ✓ Devenir possiblement responsable de projets dans le cadre du Pacte rural.

9.2 LES COMITÉS RÉGIONAUX ET LOCAUX MIS EN PLACE ET LEURS MANDATS

9.2.1 *Le comité de développement rural*

Instauré par la MRC des Chenaux, de concert avec les leaders du milieu, le comité de développement rural représente un lieu privilégié de réflexion et d'action, autant pour l'élaboration et l'actualisation du plan de travail, que pour le cheminement des projets issus des divers secteurs d'activités.

Il détient le mandat suivant :

- ✓ encadrer la démarche de confection et de mise à jour du plan de travail;

- ✓ intégrer les résultats des consultations du milieu dans le plan de travail;
- ✓ formuler des recommandations au conseil de la MRC relativement aux projets soumis dans le cadre du Pacte rural.

La composition de ce comité est très représentative du milieu :

M. Gilles Mercure, directeur général de la SADC de la Vallée de la Batiscan;
 M. Jean Brouillette, coordonnateur de la corporation de développement communautaire (CDC) des Chenaux;
 Sébastien Morin, directeur adjoint, CJE de Trois-Rivières/MRC des Chenaux;
 M. Christian Fortin, maire de Batiscan;
 M. Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
 M. Gérard Bruneau, maire de St-Maurice et préfet de la MRC des Chenaux
 M. Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement, MRC des Chenaux;
 M Daniel Béliveau, directeur général du CLD des Chenaux;
 M. Pierre St-Onge, directeur général de la MRC des Chenaux et responsable administratif du CLD des Chenaux;
 Soutien technique : M. Lionel Arseneault, agent de développement rural, CLD des Chenaux.

9.2.2 Les comités locaux

Huit municipalités sur dix possèdent des comités locaux. Ils sont issus de la volonté des leaders locaux de prendre en charge le développement de leur milieu. Ils n'ont aucun lien formel avec la MRC ou le CLD des Chenaux. Cependant ces comités, dont le fonctionnement est financé, du moins en partie, par les municipalités, élaborent des stratégies, identifient et mènent des actions dans une perspective de développement local. Ils assument donc une responsabilité face au développement de leur municipalité et deviennent régulièrement promoteur de projets en lien avec les problématiques locales. C'est donc dans ce contexte qu'ils sont partenaires de la MRC dans la mise en œuvre du pacte rural.

9.3 LA GESTION DES FONDS DU PACTE RURAL, AFFECTATION BUDGÉTAIRE ET POLITIQUE DE FINANCEMENT

Suite aux consultations dans le milieu, au travail du comité de développement rural et à la décision finale du conseil de la MRC, les **modalités suivantes sont retenues pour la gestion de l'enveloppe, l'affectation budgétaire et le financement des projets** associées à la réalisation du pacte rural :

- ✓ Pour chaque projet retenu, le déboursé initial versé au promoteur sera de 70%. Les 30% restant sera versé après la fin du projet. Pour les projets récurrents, la même modalité s'applique annuellement;
- ✓ Six mois après l'attribution du déboursé initial, le projet devra être en marche et des dépenses devront être effectuées. Si tel n'est pas le cas, le conseil des maires de la MRC des Chenaux se réserve le droit de mettre fin au projet et de récupérer les sommes versées. Une clause de renonciation sera intégrée à l'entente de présentation de projet et sera validée par la signature du responsable du projet;

- ✓ Le suivi des projets est effectué mensuellement par l'agent de développement rural qui fera rapport au comité de développement rural lors des réunions;
- ✓ Une rencontre de suivi se tiendra à mi-projet avec le promoteur. Celui-ci fournira un rapport d'activités qui comprendra la liste des dépenses encourues avec les copies de factures correspondantes, la description des activités tenues ainsi que les résultats atteints à ce stade;
- ✓ Les dépenses dans le cadre des projets doivent se faire par chèques signés par deux personnes mandatées par résolution, par le promoteur à cet effet;
- ✓ Un responsable de la gestion financière du projet devra être désigné par résolution par le promoteur;
- ✓ Les pièces justificatives (factures, contrats de services et autres pièces comptables) devront être gardées au siège social du promoteur;
- ✓ L'appel de projet se fait une seule fois par année, en février et la date limite de dépôt d'un dossier complet est le 30 avril. Si le fonds régulier n'est pas totalement utilisé, un deuxième appel de projet pourrait se faire en septembre et la date limite de dépôt sera alors le 31 octobre;
- ✓ Le fonds du Pacte rural peut financer un projet jusqu'à un maximum de 50 % des dépenses admissibles (voir annexe A du pacte rural de la MRC des Chenaux). Cependant, les coûts de main d'œuvre pour les travaux réalisés en régie interne par les administrations municipales peuvent être intégrés à la structure de coûts et financement de projet mais ne seront pas considérés dans le calcul du 50% des dépenses admissibles au financement par les fonds associés au pacte rural;
- ✓ Seules les nouvelles dépenses d'opération d'un organisme pour un projet structurant sont considérées à titre de dépenses admissibles;
- ✓ Le fonds régulier du Pacte rural peut financer un projet jusqu'à un maximum de 20 000 \$. Exceptionnellement, si la demande excède ce montant pour un projet de nature territoriale, ce dernier pourrait recevoir plus que ce maximum en satisfaisant les conditions suivantes :
 - Le promoteur intègre obligatoirement un montant supérieur à 20 000 \$ dans la structure de financement de son projet;
 - Le projet a fait l'objet d'un avis favorable du comité de développement rural acheminé au conseil de la MRC;
- ✓ 25 % de la valeur du bénévolat peut s'intégrer à la structure de coûts et financement d'un projet en autant que sa valeur corresponde au salaire normalement payé dans le marché du travail pour des tâches similaires;
- ✓ L'enveloppe prévue au Pacte rural est ventilée selon deux niveaux de projet : le niveau territorial (MRC) et le niveau municipal pour les projets qui ne touchent qu'une municipalité. Dans ce dernier cas, le projet doit contribuer à mettre en place ou améliorer un équipement ou une activité hors des champs d'intervention de juridiction municipale habituelle (voirie, véhicules, protection contre les incendies, aqueduc, assainissement des eaux, etc.). Le projet doit aussi respecter les *règles et modalités d'attribution des aides consenties pour la mise en œuvre du pacte rural dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité* qui précisent, entre autres, les organismes et dépenses admissibles;

- ✓ Un fonds dédié aux municipalités attribue à chacune d'entre elles un montant de 10 000 \$ qui soutient les projets structurants locaux. Pour l'obtention de la première tranche de 5 000 \$, une mise de fonds de 1 000 \$ est requise de la municipalité. À chaque tranche supplémentaire de 1 000 \$ une mise de fonds de 1 000 \$ devra être déboursée. Ainsi, pour utiliser l'enveloppe annuelle de 10 000 \$, une mise de fonds de 6000 \$ est nécessaire. Pour chaque municipalité, à ce montant de base de 10 000 \$, s'ajoute une tranche supplémentaire qui correspond à 2 \$ par habitant. Les données démographiques utilisées pour ce calcul seront celles que l'on retrouve dans le décret ministériel de population édité en janvier de chaque année et publié dans la Gazette officielle. La mise de fonds de 6000 \$ s'applique uniquement sur le 10 000 \$ de base;
- ✓ Un projet peut combiner le fonds de l'enveloppe dédiée aux municipalités et le fonds régulier;
- ✓ Deux ans avant la fin du présent pacte rural 2007-2014, chaque municipalité devra avoir déterminé les projets qu'elle réalisera pour utiliser l'enveloppe municipale.

9.4 LES PRINCIPES APPUYANT LA SOLUTION, LES RÉVISIONS.

Voilà les principes qui dirigent l'affectation budgétaire de l'enveloppe associée au pacte rural :

- ✓ l'équité entre les municipalités;
- ✓ l'équilibre entre les projets régionaux et locaux;
- ✓ l'impact structurant des projets en regard des enjeux et des défis identifiés;
- ✓ générer un effet de levier important en favorisant l'instauration de structure de financement diversifié.

Les modalités de l'affectation budgétaire ainsi que la politique de financement des projets furent révisées en 2009 en tenant compte des résultats de la démarche de planification stratégique territoriale. Ceux-ci furent analysés par le comité de développement rural et acheminés au conseil de la MRC une recommandation qui adaptera les modalités de gestion du pacte rural, l'affectation budgétaire et les aspects reliés au soutien aux projets.

9.5 LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES PROJETS

D'autres exigences reliées au financement des projets sont nécessaires pour s'assurer de la bonne gestion des fonds. Elles précisent les responsabilités et obligations des promoteurs et de la MRC dans le cadre de la réalisation des projets.

9.5.1 Obligations de l'organisme

À titre d'agent responsable de la réalisation du projet, l'organisme s'engage à :

- ✓ s'assurer que le projet est réalisé conformément à la nature des travaux prévus par le projet déposé qui a fait l'objet de l'analyse et de l'acceptation de la part de la MRC des Chenaux;
- ✓ obtenir le cas échéant toutes les autorisations requises auprès des ministères, organismes ou municipalités concernés pour l'utilisation des terrains sur lesquels seront réalisés les travaux reliés au projet;
- ✓ préciser, dans tout document d'information et de promotion produit par l'organisme concernant le projet, que celui-ci est financé par la MRC des Chenaux ; un tel document doit être accepté par la MRC avant sa diffusion;
- ✓ faire, conjointement avec la MRC, l'organisation de toute conférence de presse, communiqué de presse, annonce ou cérémonie officielle concernant le projet et en aviser la MRC au moins 10 jours ouvrables à l'avance;
- ✓ mentionner, pendant la durée de l'initiative, l'implication de la MRC dans le financement du projet en utilisant son logo et un texte approprié;
- ✓ assurer l'entretien et la pérennité dans les années à venir des immobilisations qui seront réalisées dans le cadre du présent projet si applicable;
- ✓ déposer, à la fin du projet, à la MRC des Chenaux, un rapport final d'activités témoignant de la nature des travaux effectués et des dépenses encourues; ce rapport doit être déposé au plus tard trente jours suivant la réalisation complète du projet et doit contenir, pour être approuvé, les éléments suivants :
 - les objectifs du projet, une description détaillée des activités réalisées et des dépenses;
 - le coût réel du projet, le nombre d'emplois créés et de jours travaillés et, le cas échéant, une description de l'implication des partenaires à la réalisation du projet;
 - une analyse de la concordance entre les éléments présentés au rapport final et ceux prévus par le projet initial;
 - une annexe décrivant les pièces justificatives des dépenses admissibles au projet (original des factures, état de compte, bordereaux de paiement);
 - un document faisant état de la contribution au financement du promoteur et, le cas échéant, des partenaires associés au projet;
 - la date et la signature de la personne autorisée par l'organisme à déposer le rapport final;
- ✓ remettre, si le projet n'est pas complété 12 mois après la date de démarrage, un bilan annuel d'activités;
- ✓ remettre à la MRC des Chenaux toute somme qui aura été versée à l'organisme dans l'éventualité où le rapport final ne serait pas conforme au projet initial;

- ✓ tenir une comptabilité distincte relativement à la gestion des sommes affectées à la réalisation du projet prévu par le présent protocole.

9.5.2 Obligations de la MRC

La MRC des Chenaux s'engage à verser à l'organisme l'aide accordée répartie de la manière suivante :

- ✓ Une 1^{re} tranche 70 % à la signature d'un protocole d'entente;
- ✓ Une 2^e tranche de 30 % versée dans les trente jours suivant la production du rapport final ou lorsque la MRC détiendra les fonds octroyés par le gouvernement du Québec.

9.5.3 Autres considérations

Convention d'affaires

L'organisme s'engage à respecter les clauses et conditions suivantes :

- ✓ l'organisme ou ses administrateurs ne sont l'objet d'aucun litige ou poursuite devant les tribunaux;
- ✓ l'organisme s'engage à informer le représentant de la MRC des Chenaux, dans les trente jours, de la mise à pied, du congédiement ou de la démission d'un administrateur.

Fermeture de l'organisme

Dans le cas où l'on désirerait cesser les opérations de l'organisme, les dirigeants s'engagent à en informer préalablement le représentant de la MRC des Chenaux, à le rencontrer et à essayer de trouver des éléments de solution pour empêcher la fermeture de l'organisme. Si le seul choix plausible est la fermeture de l'organisme, les dirigeants s'engagent à liquider les biens de celui-ci, et à se servir des sommes ainsi recueillies pour rembourser la partie de la subvention restante au prorata du temps à écouler à la durée de la présente convention. De plus, les dirigeants s'engagent à fournir tous les documents concernant la disposition des biens de l'organisme.

Pénalité

Dans le cas où l'organisme ne respecte pas une ou plusieurs des obligations qui lui sont imposées, la MRC peut exiger de l'organisme le remboursement de l'aide financière en tout ou en partie.

Autorisation

L'organisme autorise la MRC à annoncer publiquement, au besoin, qu'une aide financière provenant de la politique nationale de la ruralité lui a été accordée, la nature du projet faisant l'objet de l'octroi de cette aide financière, le montant de l'aide financière, ainsi que les informations reliées au projet.

Durée de l'entente

L'entente, à moins de dispositions contraires, prend fin à la date où les obligations de chacune des parties prévues à la présente entente seront réalisées. Elle n'est pas sujette au renouvellement.

9.6 LES MODALITÉS CONCERNANT LES PROJETS DE TERRITOIRES

L'enveloppe prévue au Pacte rural est ventilée selon deux niveaux de projet : le niveau territorial (MRC) et le niveau municipal pour les projets qui ne touchent qu'une municipalité. Dans ce dernier cas, le projet doit contribuer à mettre en place ou améliorer un équipement ou une activité hors des champs d'intervention de juridiction municipale habituelle (voirie, véhicules, protection contre les incendies, aqueduc, assainissement des eaux, etc.).

L'expérience vécue de 2002 à 2010 démontre qu'un équilibre s'est créé dans la pratique entre la réalisation de projets territoriaux et de projets municipaux. Durant cette période, on constate que 57 des 114 projets réalisés dans le cadre du pacte rural sont de niveau territorial. Ce qui représente 48,3 %.

Précisons finalement que les critères d'analyse influencent l'affectation budgétaire car ils attribuent un poids important aux projets de territoire. Alors l'ampleur territoriale, autant au niveau géographique que dans le partenariat développé pour la mise en œuvre d'un projet, viendra influencer positivement l'évaluation. Ainsi les projets doivent être structurants en:

- ✓ contribuant à relever les défis dans le cadre des enjeux de la planification stratégique territoriale;
- ✓ soutenant le développement du secteur d'activité dans lequel il agit (économique, culturel, social, touristique);
- ✓ générant un impact mesurable et durable auprès d'une clientèle particulière et sur un ou des éléments d'un secteur d'activité donné;
- ✓ ayant une envergure ou un impact territorial;
- ✓ favorisant l'émergence d'un leadership local;
- ✓ suscitant le partenariat local et régional;
- ✓ démontrant, à leur dépôt, les résultats à atteindre et l'établissement des partenariats qui en améliorent les impacts structurants.

9.7 LES MODALITÉS CONCERNANT LES TERRITOIRES DÉVITALISÉS

Les informations disponibles et les outils de mesure du développement existants indiquent qu'il n'y a pas de municipalités dévitalisées dans la MRC des Chenaux. Il n'y a donc pas de modalités à élaborer en ce qui concerne les territoires dévitalisés.

9.8 LE CADRE DÉCISIONNEL DE L'ACCEPTATION DES PROJETS

9.8.1 *Le processus de sélection des projets*

L'admissibilité des projets

Le processus de sélection représente la méthode utilisée pour retenir les projets qui seront financés dans le cadre du Pacte rural. Lors de la réception d'un projet, il faut d'abord vérifier l'admissibilité. Pour les dossiers incomplets, l'agent rural devra informer le promoteur de produire les documents manquants. Seuls les dossiers complets peuvent ensuite être analysés. Il faut souligner que le comité de développement rural doit être informé des projets non admissibles qui ont été déposés et des mesures prises face à ces dossiers.

À cette étape, il faut préciser quels seront les critères qui nous permettront de vérifier l'admissibilité des projets :

- ✓ le projet respecte les lois et règlements en vigueur au Québec et au Canada;
- ✓ le projet doit se faire sur le territoire de la MRC des Chenaux en tout ou en partie (avec entente avec une ou plusieurs MRC voisines le cas échéant);
- ✓ le projet regroupe les éléments nécessaires à son analyse (description du promoteur, description du projet, étapes de réalisation, résultats attendus qui permettent de relever les défis prioritaires dans la planification stratégique, structure de coûts et financement du projet et au besoin des prévisions financières).

L'accompagnement du promoteur

Dans le cadre du fonds régulier du pacte rural, l'accompagnement du promoteur par l'agent rural et les autres professionnels du CLD ou de la MRC est obligatoire pour s'assurer de la viabilité du projet et du fonctionnement de l'équipement ou du service mis en place. Cet accompagnement vise aussi à évaluer la capacité des projets à relever les défis prioritaires dans la planification stratégique territoriale.

L'analyse des projets et la décision finale

Les projets admissibles sont ensuite analysés par l'agent rural. L'analyse tiendra compte d'un avis émis par un professionnel du CLD détenant l'expertise pertinente. Pour soutenir le comité dans son travail d'évaluation des projets, l'agent rural rédigera un rapport d'analyse qui comportera une recommandation. Après l'avoir validée ou invalidée, le comité de développement rural formulera ensuite à son tour une recommandation qu'il acheminera au Conseil des maires de la MRC. Un projet peut aussi être recommandé positivement par le comité conditionnellement à une modification. À cette étape les promoteurs, s'ils le désirent, peuvent présenter leur projet au comité de développement rural. Toutefois, au maximum, deux personnes devront être présentes pour faire la présentation.

La composition du comité de développement rural étant représentative des organismes présents dans la MRC Des Chenaux, ses recommandations devraient normalement être retenues à moins

qu'un oubli ou un fait nouveau ne vienne modifier de façon substantielle le projet entre le moment où le comité de développement rural l'a analysé et la décision du Conseil des maires.

Finalement, le conseil de la MRC prendra la décision finale qui sera officialisée par une résolution. À cette étape, un projet peut être définitivement rejeté. Dans ce cas, aucune procédure d'appel n'est possible. Toutefois, dans certains cas, un projet pourra être reformulé pour être soumis de nouveau. Des éléments pourront y être ajoutés ou modifiés.

Voici les critères d'analyse. Les projets doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- ✓ contribuer à relever les défis dans le cadre des enjeux de la planification stratégique territoriale;
- ✓ exceptionnellement, un projet ne cadrant pas avec la planification stratégique territoriale peut être retenu en satisfaisant les conditions suivantes : Le projet a fait l'objet d'un avis favorable du comité de développement rural acheminé au conseil de la MRC;
- ✓ cadrer avec les orientations de la politique nationale de la ruralité;
- ✓ ne pas créer une concurrence déloyale ou un dédoublement de service;
- ✓ respecter les règles et modalités d'attribution des aides consenties pour la mise en œuvre du pacte rural qui indiquent les organismes et dépenses admissibles (Pacte rural 2007-2014, annexe A);
- ✓ être conçus pour ne pas être tributaires d'un financement récurrent sur plus de trois ans, sauf sur décision exceptionnelle du conseil des maires. La récurrence est applicable surtout aux projets qui génèrent des impacts sur toute la MRC ;
- ✓ profiter à la collectivité et non pas à un seul individu;
- ✓ présenter des prévisions financières réalistes;
- ✓ présenter des retombées concrètes pour la population pouvant être quantifiées et qualifiées;
- ✓ être présentés et réalisés par des promoteurs présentant un niveau d'expertise adéquat;
- ✓ avoir sollicité préalablement les autres sources de financement existantes dans ce domaine d'activité;
- ✓ démontrer, dans le cas spécifique des demandes de financement de salaires reliés à la réalisation d'un projet, l'impossibilité d'utiliser d'autres sources de financement. Dans ces cas, l'aspect structurant du projet doit aussi être démontré;
- ✓ prévoir l'entretien des équipements qui seront mis en place le cas échéant (exemple : résolution par laquelle une municipalité s'engage à procéder à l'entretien);
- ✓ Être structurants en :
 - soutenant le développement du secteur d'activité dans lequel il agit (économique, culturel, social, touristique);
 - générant un impact mesurable et durable auprès d'une clientèle particulière et sur un ou des éléments d'un secteur d'activité donné;
 - ayant une envergure ou un impact territorial;

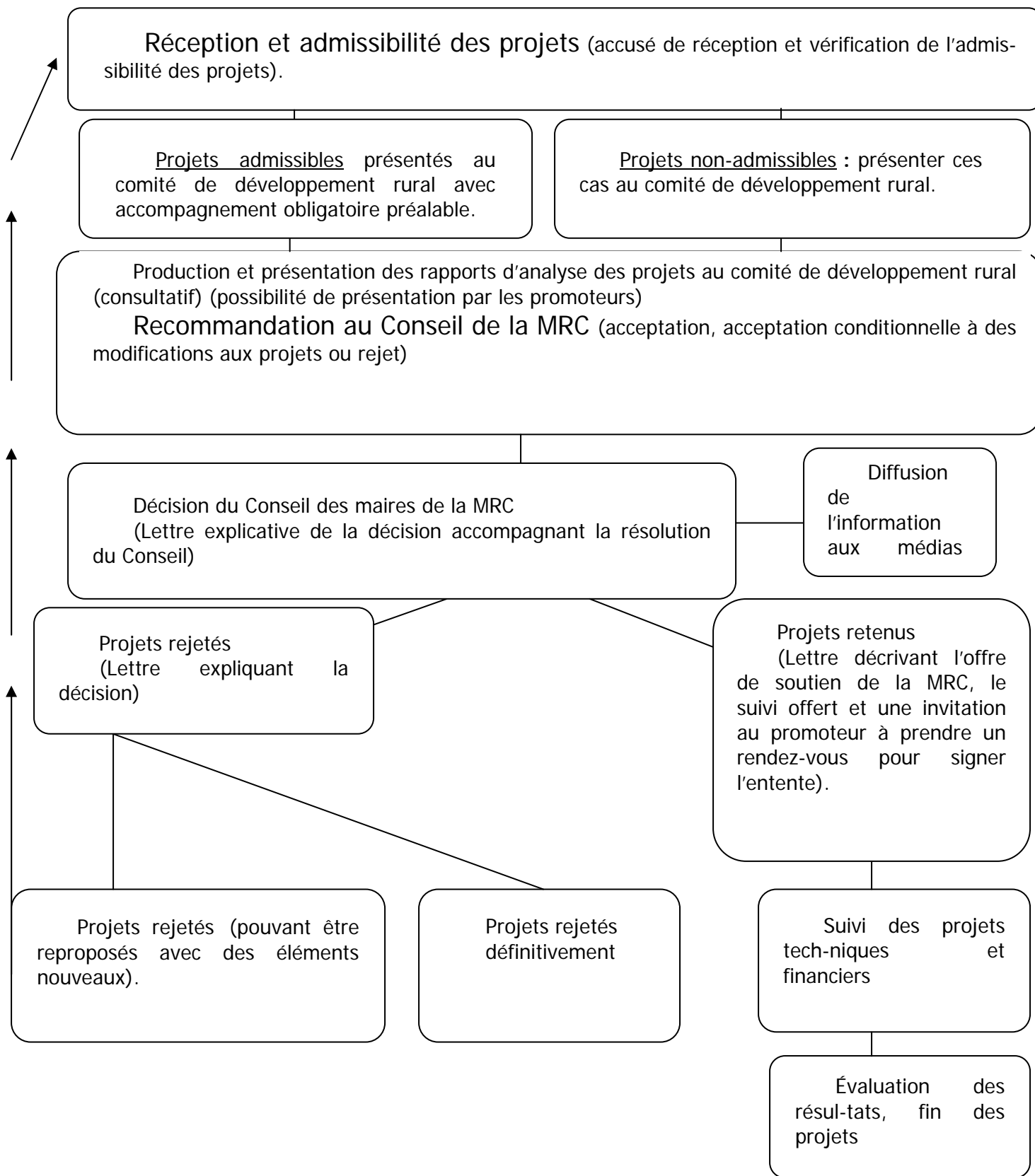
- favorisant l'émergence d'un leadership local;
- suscitant le partenariat local et régional;
- démontrant, à leur dépôt, les résultats à atteindre et l'établissement des partenariats qui en améliorent les impacts structurants.

9.9 MISE EN ŒUVRE DU PACTE RURAL : DESCRIPTION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le schéma de la page suivante résume le cheminement des projets soumis dans le cadre du Pacte rural. Principalement, une première analyse se situe sur le plan consultatif. Elle est menée par l'agent de développement rural assisté des professionnels du CLD et de la MRC.

Puis le comité de développement rural reçoit les rapports d'analyse de l'agent rural, évalue les projets et achemine des recommandations au conseil de la MRC qui prend les décisions finales en considérant les informations qui lui sont transmises.

Schéma 1 : Cheminement des projets soumis au fonds régulier du Pacte rural



9.10 LE SOUTIEN TECHNIQUE AUX PROJETS AUTANT DANS LES PHASES D'ÉLABORATION QUE DE SUIVI

Le soutien offert aux promoteurs et aux communautés par l'agent de développement rural du CLD des Chenaux est **obligatoire** à différents stades lors de la formulation et du cheminement des projets utilisant le fonds régulier du pacte rural. Il est particulièrement présent à l'étape de formulation des projets où il est essentiel de diffuser l'information pertinente. Les critères d'analyses et le cheminement des projets doivent être compris dès le début afin que les projets soient réalistes, qu'aucune ambiguïté ne subsiste et qu'ils correspondent aux champs d'interventions identifiés. Puis, un suivi vient donner l'occasion de discuter avec les promoteurs, d'identifier les problèmes qu'ils rencontrent et de les soutenir pour trouver des solutions.

9.11 LES COMPOSANTES DE LA REDDITION DE COMPTES À LA POPULATION

La section « information diffusée » du plan de communication à la section 8 (page 31) indique les composantes de la reddition de comptes à la population. Cette information sera diffusée auprès des groupes cibles par différents moyens de communication et sous des formes diverses. Plus précisément, voilà les composantes précises de cette reddition de comptes :

- ✓ description des projets réalisés;
- ✓ impacts des projets en regard des défis et enjeux locaux et territoriaux (retombées économiques, sociales, culturelles et environnementales);
- ✓ tâches et rôle de l'agent de développement rural (soutien technique, accompagnement des promoteurs).

9.12 LE CADRE D'ÉVALUATION DE SON PACTE RURAL

Le pacte rural sera évalué selon sa capacité à répondre aux enjeux identifiés dans le plan stratégique de la MRC des Chenaux. L'évaluation sera faite annuellement par le comité de développement rural et par le conseil de la MRC.

10 L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL

10.1 DESCRIPTION DE TÂCHES

Afin d'assurer le développement du territoire de la MRC des Chenaux et de contribuer à améliorer la connaissance des leaders socioéconomiques, l'agent de développement rural agit comme animateur du milieu en concertation avec les différents acteurs du développement local.

À ce titre, il :

- ✓ recueille l'information socioéconomique disponible auprès des ministères provinciaux et fédéraux et s'assure de sa mise à jour;

- ✓ valide et analyse l'information recueillie et en assure la diffusion, sous les formes appropriées, auprès de l'équipe du CLD ainsi que du milieu pour une meilleure compréhension du profil du territoire et de ses différentes problématiques;
- ✓ identifie des sources de financement gouvernementales, s'assure de leur pertinence et du potentiel d'application dans le milieu;
- ✓ rencontre et informe des intervenants impliqués dans le développement rural, identifie différentes avenues de solution en lien avec les problématiques retenues;
- ✓ accompagne des groupes de promoteurs dans l'analyse de leurs projets en lien avec les axes de développement du CLD et supporte la mise en œuvre de solutions, d'opportunités d'affaires, de financement, des ressources disponibles, etc.;
- ✓ représente le CLD sur différents comités pour le maintien et le développement de la ruralité notamment sur le comité consultatif agricole et le programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier;
- ✓ agit comme chargé de projet dans l'application de la Politique nationale de la ruralité et plus spécifiquement dans l'élaboration et la mise en œuvre du pacte rural de la MRC des Chenaux;
- ✓ participe avec les partenaires de développement du milieu, entre autres avec Emploi-Québec et la SADC, à l'élaboration et la réalisation d'activités entrepreneuriales;
- ✓ S'assure que les leaders socioéconomiques du milieu alimentent le plan d'action annuel et le PALÉE, notamment en soutenant différents comités et tables sectorielles du territoire.
- ✓ De concert avec la direction et ses collègues de travail, l'agent de développement rural participe activement à l'élaboration du plan d'action annuel et du PALÉE :
- ✓ contribue à la planification du budget et des activités des CLD, au suivi des réalisations de celles-ci et, le cas échéant, propose des alternatives pour l'atteinte des résultats (analyse, discussion des orientations et stratégies, etc.);
- ✓ recommande des priorités d'action en lien avec l'organisation du travail et le déploiement des ressources;
- ✓ contribue à la réalisation du bilan annuel;
- ✓ réalise tout autre mandat en support à la direction notamment les commandes spéciales ainsi que la représentation auprès de tiers.

10.2 LE RATTACHEMENT ADMINISTRATIF

L'agent de développement rural est un employé du CLD des Chenaux et relève de cette instance. Cependant, ses services sont prêtés à la MRC des Chenaux pour la soutenir dans la mise en œuvre du pacte rural.

10.3 LES RÉSULTATS ATTENDUS

10.3.1 *Les résultats attendus du travail des agents*

Selon l'annexe B du Pacte rural 2007-2014, chaque année, la MRC des Chenaux produira une reddition de comptes sur l'utilisation des fonds du pacte rural. Elle comprendra le bilan du travail de l'agent de développement rural et considèrera les indicateurs suivants relatifs à ce travail :

- ✓ le nombre de projets présentés, soutenus et réalisés par année;
- ✓ le nombre d'activités d'animation, de mobilisation et d'accompagnement tenues par année;
- ✓ la participation financière de la MRC au poste d'agent de développement rural par rapport à celle de la ministre.

Lors des rencontres du comité de développement rural de la MRC des Chenaux, l'agent dressera un rapport des résultats atteints relatifs à ces indicateurs. Ces informations sont ensuite acheminées au conseil de la MRC. Celles-ci sont consolidées ensuite sur une base annuelle lors de la reddition de comptes à la ministre qui est entérinée par une résolution du conseil de la MRC.

10.3.2 *Les indicateurs de la MRC*

L'agent de développement rural travaille à partir de mandats qui lui sont fixés dans le cadre du plan d'action annuel et du PALÉE. D'autres mandats sont attribués par le directeur général du CLD des Chenaux. Aucun autre indicateur ne vient s'ajouter à ceux considérés par la ministre.

11 LES ACTIONS À L'ÉGARD DES TERRITOIRES DÉVITALISÉS DES MUNICIPALITÉS

11.1 LES PROBLÉMATIQUES DE CHACUN DES TERRITOIRES DÉVITALISÉS ET LES ACTIONS SPÉCIFIQUES À CES TERRITOIRES

Les informations disponibles et les outils de mesure du développement existants indiquent qu'il n'y a pas de municipalités dévitalisées dans la MRC des Chenaux. Bien sûr les municipalités présentent des différences par leurs poids démographiques, leur base économique, leur cadre de vie et autres caractéristiques socio-économique. Certaines d'entre elles ont des besoins particuliers de développement local.

11.2 LES ACTIONS SPÉCIFIQUES À CES TERRITOIRES

Toutes les municipalités ont accès aux fonds du pacte rural pour exercer leur leadership en regard du développement local. Il n'y a pas d'actions ou de moyens spécifiques pour le soutien de municipalités en particulier.

11.3 LES MÉCANISMES DE SUIVI DE L'ÉVALUATION

Dans le contexte actuel, considérant l'absence de municipalités dévitalisées dans la MRC, il n'y a aucun suivi de prévu pour l'évaluation d'actions spécifiques à cet égard.

12 LES ACTIONS TERRITORIALES

12.1 ÉTABLISSEMENT D'UNE VISION DE TERRITOIRE, MOYENS À METTRE EN ŒUVRE ET PROJETS PORTEURS QUI EN DÉCOULENT.

Une démarche mobilisatrice de planification stratégique a permis de développer une vision de territoire commune. On la retrouvera donc à la section 5.4 « Les enjeux et défis identifiés par la MRC des Chenaux, le plan stratégique de développement » page 39.

12.2 LES MÉCANISMES DE SUIVI D'ÉVALUATION PRÉVUS

Un comité de suivi de la planification stratégique a été instauré. Son mandat principal est d'assurer le suivi de l'évolution des enjeux, d'évaluer les changements qui surviennent et de vérifier l'atteinte des objectifs du plan stratégique territorial. Aussi, en regard des diverses initiatives et projets menés par les partenaires du développement, qui ne sollicitent pas nécessairement les fonds associés au pacte rural, le comité de suivi évaluera le chemin parcouru pour répondre aux défis et enjeux.

En ce qui concerne spécifiquement l'usage des fonds associés au pacte rural, c'est le comité de développement rural qui évaluera la performance des projets territoriaux retenus dans l'atteinte des résultats attendus.

13 LES INDICATEURS DE RÉSULTATS

13.1 INDICATEURS INSCRITS DANS LE PACTE

Le Pacte rural 2007-2014 identifie la prise en compte des indicateurs suivants :

- ✓ le nombre de bénévoles engagés dans des organisations de développement local;
- ✓ le nombre de municipalités qui disposent d'une stratégie et d'une structure de développement;
- ✓ le nombre de projets soutenus par le pacte rural en précisant les divers secteurs d'activité et leurs liens avec le plan de travail du pacte rural adopté;
- ✓ la part du pacte rural dans les projets d'investissement;
- ✓ les emplois générés par les projets appuyés par le pacte rural;

- ✓ le nombre de projets couvrant la MRC des Chenaux ou l'une des municipalités, en lien avec le plan de travail du pacte rural élaboré et adopté par la MRC des Chenaux;
- ✓ le nombre de projets couvrant plus d'une municipalité locale.

13.2 INDICATEURS DE RÉSULTATS PROVENANT DE LA MRC DES CHENAUX

La participation de chaque municipalité à la mise en œuvre du pacte rural s'avère importante pour la MRC des Chenaux. Chacune d'entre elle devrait être en mesure de réaliser des initiatives en lien avec ses problématiques de développement spécifiques. Ce **principe d'équité** servira de guide, sans être une mesure absolue qui risquerait de dériver vers une segmentation improductive des fonds associés au pacte,. En ce sens, il sera important de s'assurer que chaque village développe le dynamisme requis pour assurer son développement local.

La mobilisation dans le cadre du premier pacte rural a permis de mobiliser les partenaires qui ont mené 33 projets territoriaux sur un total de 70. On constate aussi que de 2002 à 2009, 57 des 114 projets réalisés dans le cadre du pacte rural sont de niveau territorial. Ce qui représente 50 %. La recherche d'équilibre entre les projets locaux et territoriaux implique le calcul de cette proportion. D'ailleurs, le plan stratégique territorial devrait permettre l'émergence de nombreuses initiatives qui seront plus cohérentes entre elles et en concordance avec des priorités territoriales identifiées.

Par ailleurs, il sera important de vérifier dans quelle mesure les structures de financement de projet sont diversifiées. Ceci indique la préoccupation des partenaires à chercher et à optimiser les sources de financement en lien avec leur initiative.